BOURGS-CENTRES OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune d'AUZEVILLE-TOLOSANE

Communauté d'agglomération du SICOVAL

Contrat 2ème génération 2022 / 2028

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,
Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne représenté par Sébastien VINCINI, son Président
La Communauté d'Agglomération du SICOVAL, représentée par Jacques OBERTI, son Président
La Commune d'Auzeville-Tolosane représentée par Dominique LAGARDE, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,
Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires
Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-
Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027
Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat
Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028
Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial
Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T) - Occitanie 2040
Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de XXXXXX (Communauté d'Agglomération/PETR/PNR) pour la période 2022-2028
Vu la délibération de la Commune d4auzeville-Tolosane en date du XX mars 2024,
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du SICOVA Len date du XXXXX,
Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental de/du XXXXX en date du XXXX,
Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la Commune d'Auzeville-Tolosane.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs…

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇨ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇨ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇨ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet :

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de la Haute-Garonne, l'Agglomération du SICOVAL et la Commune d'Auzeville-Tolosane, en y associant le CAUE 31, les services de l'Etat.

- En organisant :
    - Dans le cas d'une communauté de communes : entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.

    - Dans le cas d'une communauté d'agglomération : entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.

Sont principalement concernées les communes de Ramonville-Saint-Agne et de Castanet Tolosan

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune d'Auzeville-Tolosane, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat. Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du SICOVAL, dont il est un sous-ensemble.
Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, tous les contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau contrat) que d'approche programmatique (Programme pluriannuel Du contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux :

2.1-Présentation de la Commune et de son territoire :

2.1.1 : Une commune à taille humaine dans un environnement préservé aux portes de Toulouse

La commune d'Auzeville-Tolosane est située au Sud-est de Toulouse Métropole, en 1ère couronne (10km du centre-ville de Toulouse). Elle est située sur le territoire de l'agglomération du SICOVAL qui constitue un véritable bassin de vie dans lequel les fonctions de centralités sont multipolarisés.

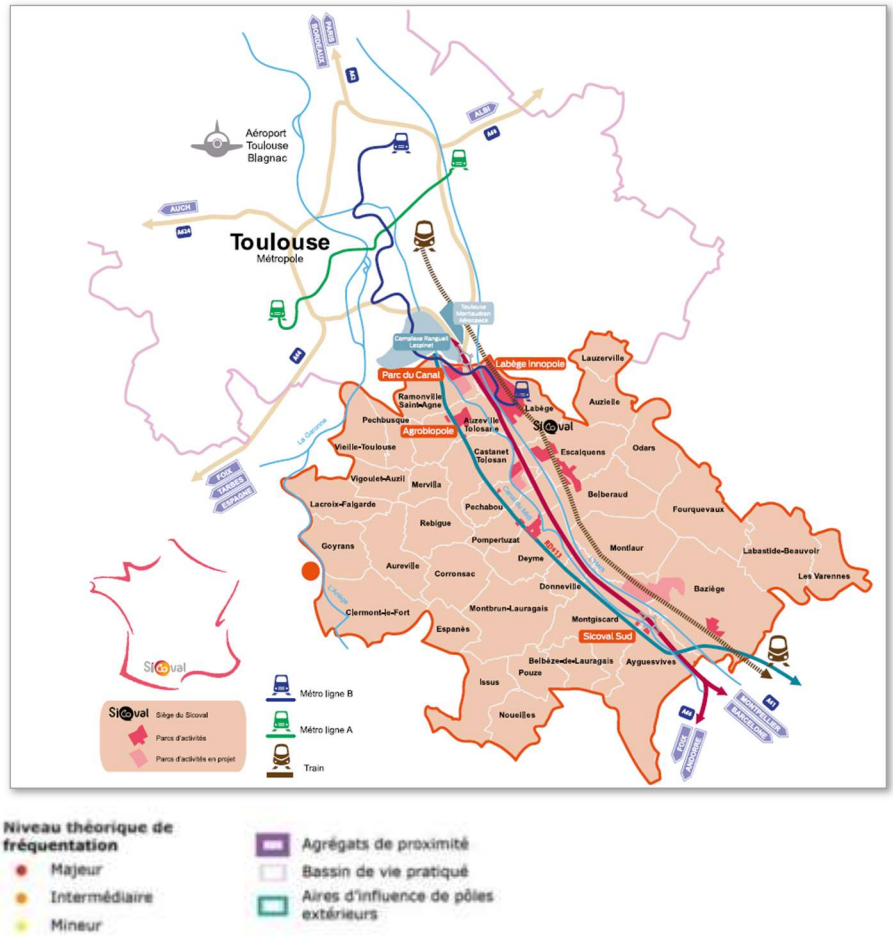

De plus, la commune d'Auzeville, située entre Ramonville-St-Agne et Castanet-Tolosan, constitue avec ces 2 communes, le noyau le plus urbain de la communauté d'agglomération du SICOVAL.

Elle ne compte « que » 4 088 » habitants, une petite taille comparée à celles de ses 2 communes voisines que sont Ramonville avec 14 488 hbts et Castanet-Tolosan avec 13 629 habitants.

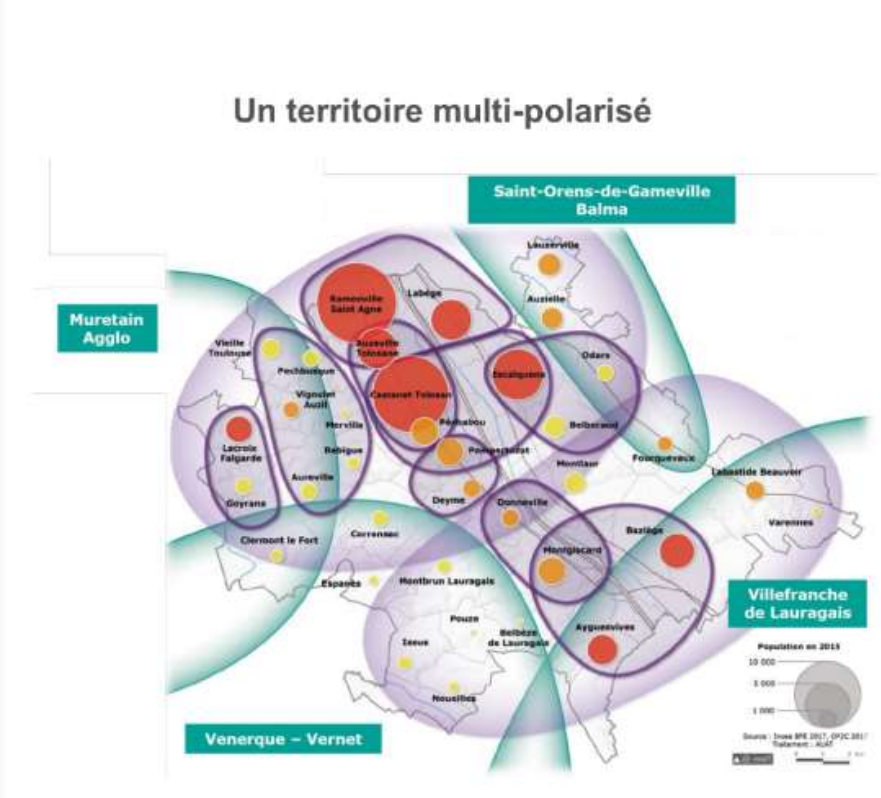

Par ailleurs, le SCOT de la grande agglomération toulousaine, réalisé en 2017, distingue la commune de Ramonville, identifiée comme centre urbain à l'image de la commune de Labège, des autres communes, Auzeville, Castanet et Escalquens, décrites comme pôles secondaires.

Les enjeux de la grande agglomération toulousaine sont repris dans le PADD et le projet communal de la commune et répondent à trois axes majeurs :

> maitriser l'urbanisation
> polariser le développement
> relier les territoires

2.1.2 : Une configuration urbaine atypique

La commune d'Auzeville s'est développée à flanc de coteau et culmine à 273,8 m. Le bourg historique situé à flanc de coteaux avec une orientation Nord-Est, s'est développé à partir des années 1950 sous la forme d'habitat pavillonnaire autour du noyau ancien. Ce développement urbain à progressivement glissé vers la RD 813 pour ensuite s'étendre dans la plaine de l'Hers dans les années 80.

Le village historique s'est construit le long d'un « pré communal » et n'a donc pas de cœur de bourg à proprement parler.

Cependant un réseau de chemins reliant de nombreuses maisons et domaines agricoles disséminés sur la commune existaient, et on peut les retrouver aujourd'hui. (Carte de Cassidy).

La commune présente aujourd'hui un cadre de vie agréable. Grâce à sa localisation en première couronne de l'agglomération toulousaine, elle bénéficie de nombreuses commodités et d'une très bonne desserte. Aussi elle a su préserver son environnement agricole qu'elle a protégé puisque **60% de son territoire est composé d'espaces naturels (champs cultivés, espaces aménagés, bois classés, etc...)**,ce qui reste rare si proche de Toulouse.

Cependant son espace urbain est « fracturé » par un axe de circulation majeur : la RD813

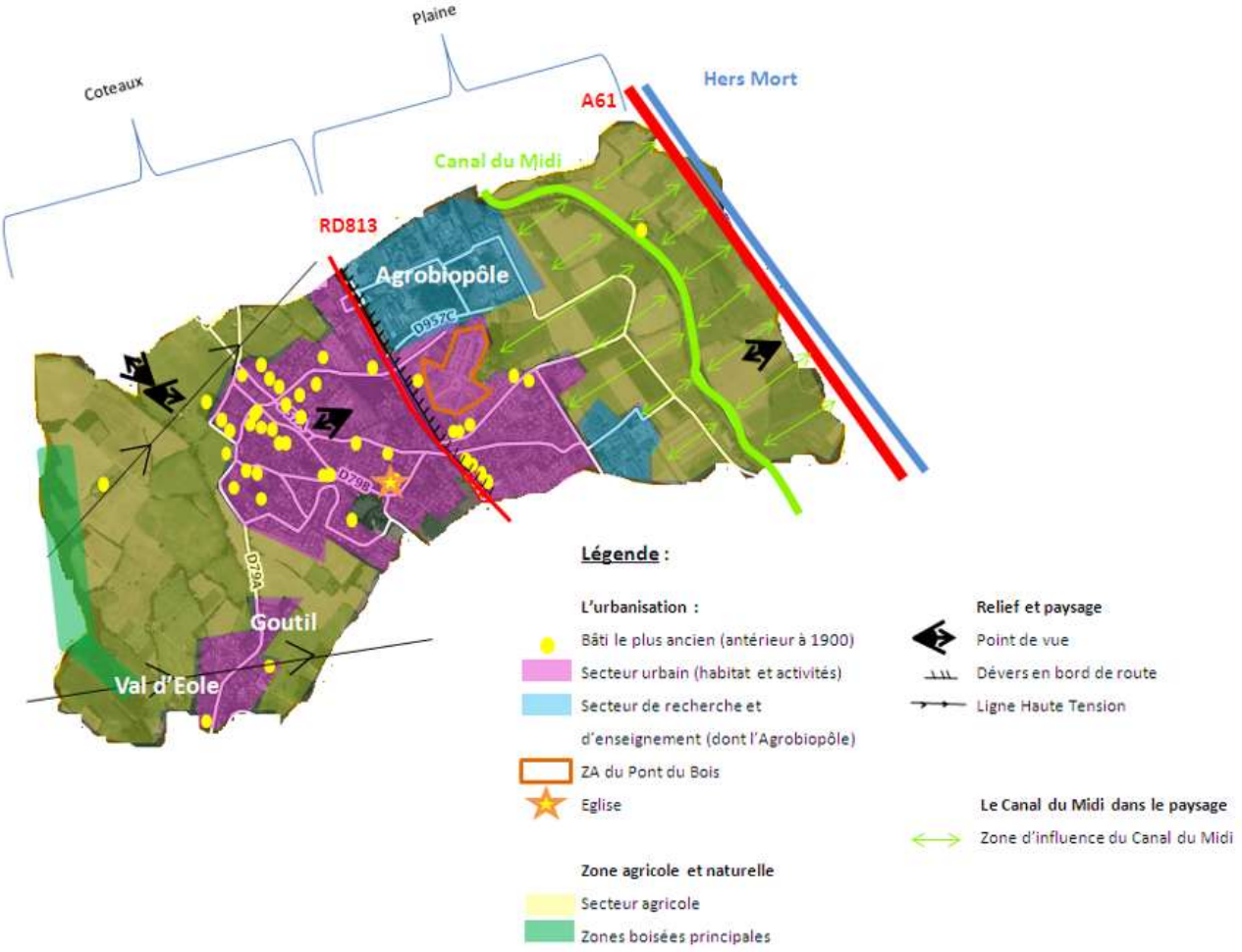

En effet cet axe de circulation majeur traverse la commune : la RD 813 (Toulouse-Narbonne-Montpellier) avec un trafic journalier très dense en heure de pointe lié aux déplacements pendulaires.
Cet axe de circulation privilégié est conforté transport en commun en site propre permettant à la commune de bénéficier de plusieurs lignes de Bus à grand trafic et haute utilisation. Si cet axe amène un fort niveau de service de mobilité et d'accessibilité à la commune, c'est aussi un inconvénient dans le fonctionnement de la commune car cet axe présente une rupture de lien fonctionnel pour les habitants.

De grandes étendues agricoles en plaine, bordées par le Canal du Midi
Les grandes étendues planes de la partie basse sont occupées par des cultures agricoles liées aux établissements de l'Agrobiopôle et de l'INRA : ces espaces sont « sanctuarisés » par la recherche agricole et agronomique.
La présence du Canal du Midi, labellisé patrimoine mondiale de l'Unesco borde ces plaines. Il est cependant peu valorisé aujourd'hui car peu intégré dans la vie locale et dans les usages du quotidien du fait de son isolement. De plus, l'aménagement cyclable (Vélo route du Canal des 2 mers) est situé sur la rive opposée au cœur de bourg ce qui la rend difficilement accessible directement depuis la commune.

Et un quartier récent créant une 2nde polarité dans la commune.
Le quartier du « Pont de bois » a été aménagé dans les années 2000 sous forme de ZAC, et est composé d'une mixité de logements (individuels, semi collectif et collectif) ainsi que divers services publics (groupe scolaire, médiathèque, centre commercial, cabinets médicaux et paramédicaux) créant une polarité distincte du vieux bourg initial. La mixité des aménagements comprend également la zone d'activité économique spécifique au secteur agricole, tel que défini dans le schéma de développement économique du SICOVAL.

Les principales typologies architecturales sont reprises et situées dans la carte suivante.

.

2.2 : les caractéristiques de la commune

2.2.1 Une forte augmentation démographique liée à sa proximité avec la Métropole Toulousaine :

- **Une sur-représentativité des jeunes et des personnes seules**

Avec ses 4088 habitants au 1 er janvier 2019, la commune profite de l'attractivité de l'aire toulousaine et connait ainsi un fort accroissement de sa population : ainsi entre 2008 et 2019, la commune connait une augmentation **de 42 %** de sa population.

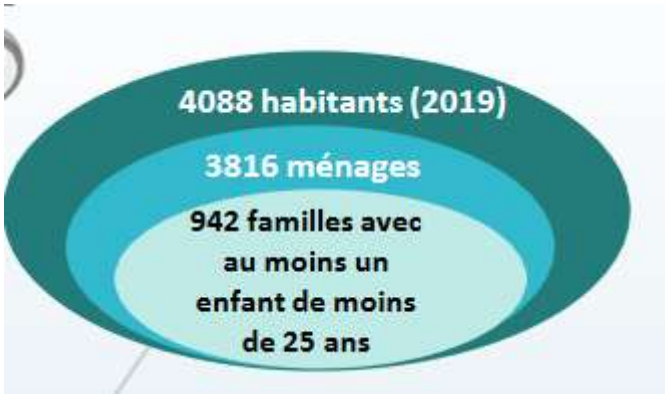

Par comparaison sur le territoire du SICOVAL, ce sont 1 000 habitants supplémentaires qui arrivent par an.

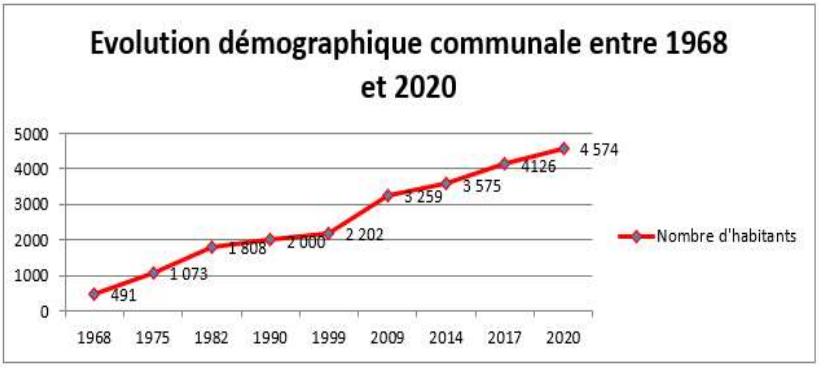

La sur-représentativité de la tranche d'âge des 15 à 29 ans s'explique par la forte présente d'étudiants habitants la commune : c'est une conséquence de la présence de l'Agrobiopôle-Cité des sciences vertes, qui concentre de nombreux établissements de formation autour de l'agriculture et de l'agronomie mais également de son pôle d'enseignement culturel composé de 2 écoles d'art (ESMA, ETPA).

On comptabilise environ 1 000 étudiants qui habitent sur la commune soit environ **25% de la population auzevilloise** (et 15 % de la population étudiante du SICOVAL) : c'est une spécificité qui nécessite une vigilance des élus sur le lien et les besoins de cette jeunesse.

Et on constate également un début de phénomène d'inversion des tranches d'âge dans les personnes seules : plus de jeunes étudiants et une diminution de la part des personnes âgées.

- **Avec une sous-représentation des familles avec enfants**

La population des ménages a également augmenté de 50,7% entre 2008 et 2019 et si en 2008 les personnes seules représentaient 16,4% des ménages, elles ont augmenté à 26,6% en 2019.

Les évolutions entre 2008-2019, notées par le Sicoval montrent une très forte augmentation des familles monoparentales et une forte augmentation des personnes seules, au détriment des couples avec ou sans enfants sur son territoire.

FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2019	%	2008	2013	2019
Ensemble	**1 128**	**100,0**	**1 724**	**100,0**	**2 012**	**100,0**	**2 532**	**3 400**	**3 816**
Ménages d'une personne	**416**	**36,9**	**840**	**48,7**	**1 015**	**50,4**	**416**	**840**	**1 015**
Hommes seuls	148	13,1	368	21,3	434	21,6	148	368	434
Femmes seules	268	23,8	472	27,4	581	28,8	268	472	581
Autres ménages sans famille	**20**	**1,8**	**28**	**1,6**	**60**	**3,0**	**72**	**56**	**120**
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	**692**	**61,3**	**856**	**49,7**	**938**	**46,6**	**2 044**	**2 504**	**2 681**
Un couple sans enfant	324	28,7	376	21,8	406	20,2	656	768	812
Un couple avec enfant(s)	320	28,4	380	22,0	377	18,7	1 248	1 464	1 450
Une famille monoparentale	48	4,3	100	5,8	155	7,7	140	272	419

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

De plus les familles avec enfants (monoparentales ou en couples) sont très peu représentées sur la commune (26,7%) par rapport aux personnes seules ou aux couples sans enfants (70%).

Cette dynamique démographique est surtout portée par le solde migratoire : en effet la dynamique de la natalité semble s'essouffler depuis 2015 (portrait de territoire SICOVAL-2018).

- **Et une socio démographie en cours d'évolution :**

La catégorie socio-professionnelles CSP + représentées, continue de croitre légèrement depuis 2008, ainsi que la proportion des personnes sans activité professionnelle (dont les étudiants)

On peut noter que les catégories intermédiaires (professions intermédiaires + employés + ouvriers), ont proportionnellement augmenté si l'on compare leur représentativité en 2008 de 22,6% et en 2019 à 25,3%.

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	**2 384**	**100,0**	**3 076**	**100,0**	**3 492**	**100,0**
Agriculteurs exploitants	8	0,3	12	0,4	15	0,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	44	1,8	32	1,0	70	2,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	484	20,3	500	16,3	743	21,3
Professions intermédiaires	292	12,2	412	13,4	360	10,3
Employés	160	6,7	284	9,2	349	10,0
Ouvriers	88	3,7	160	5,2	175	5,0
Retraités	568	23,8	684	22,2	667	19,1
Autres personnes sans activité professionnelle	740	31,0	992	32,2	1 113	31,9

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

En revanche on peut noter que les retraités sont en diminution sensible (19,1% en 2019 contre 23,8% en 2008).

2.2.2- Habitat-Logement : un parc de logement en mutation

Depuis 1968, le nombre de logements a été multiplié par 13. Ces logements sont majoritairement des résidences principales (94%). Ils ont été longtemps dominés par de la maison individuelle en accession à la propriété, mais la tendance s'est inversée en 2017 avec le développement de plusieurs programmes collectifs.

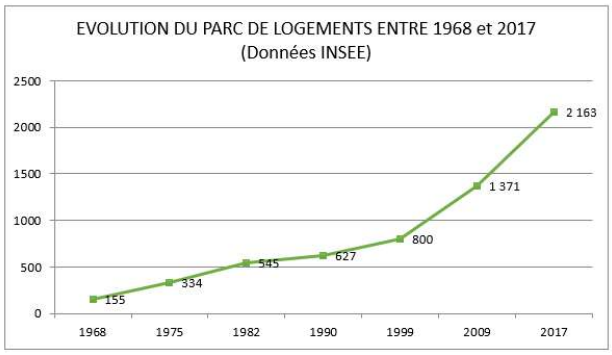

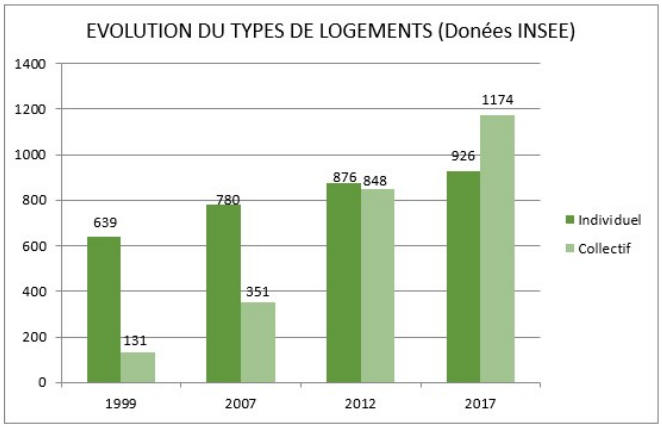

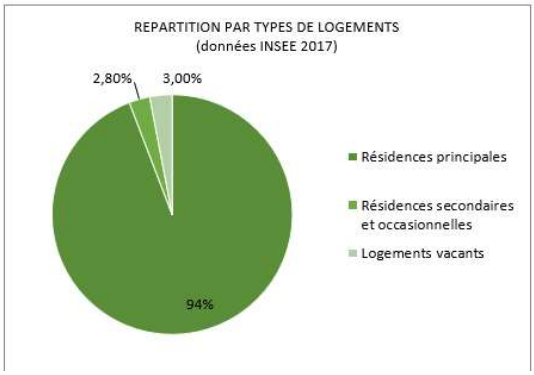

Au regard du développement de l'habitat, Auzeville est un territoire dynamique avec une forte attractivité pour tout type de foyers.

Ce développement répond aux enjeux et objectifs du Programme local de l'Habitat de l'intercommunalité, dont le 4iéme Plan Local de l'Habitat 2017-2022 s'appuie sur 4 grandes orientations stratégiques :

- Maintenir l'attractivité du territoire en encourageant la production de logements,
- Maîtriser la consommation foncière en polarisant le développement de l'habitat,
- Répondre aux besoins diversifiés des ménages en proposant des solutions résidentielles adaptées à leurs parcours de vie,
- S'assurer de la qualité d'usage et de la performance énergétique des logements.

Le bilan 2017-2021 du PLH du SICOVAL montre 3 tendances :

- Une production de logements en baisse et une pression croissante sur le logement aidé ;
- Une vraie dynamique en matière d'amélioration de l'habitat privé ;
- Un engagement fort pour le public jeune et étudiant.

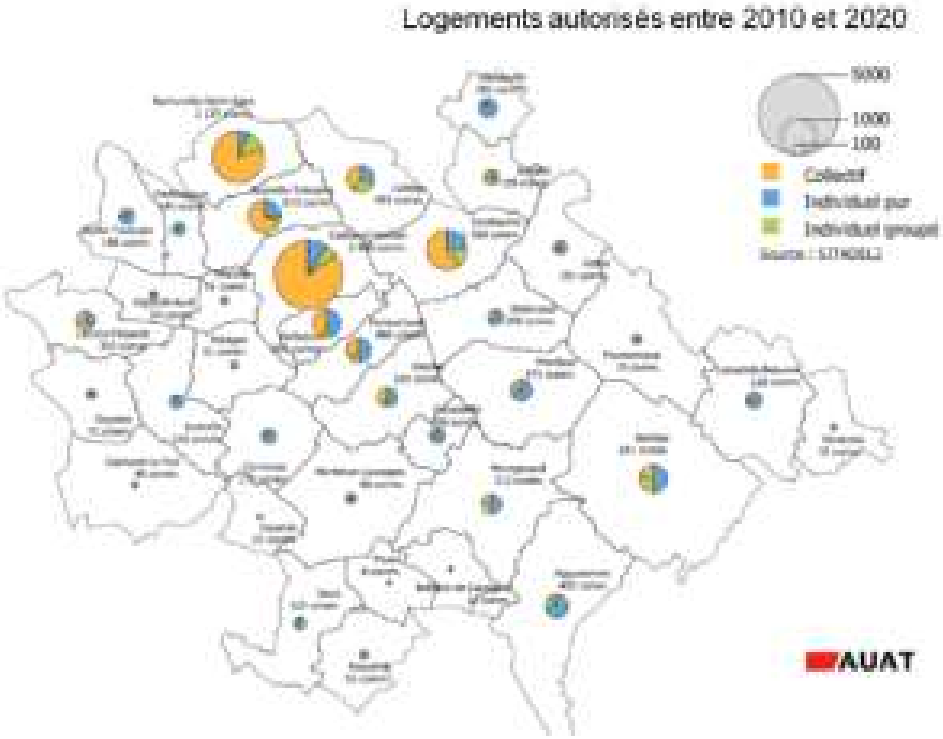

Et les constats suivants :

- De grands logements qui sont sur-représentés alors que le phénomène de desserrement des ménages est bien présent,
- Le profil d'accueil de famille en déficit concerne les 30-44 ans,
- Une demande locative sociale très tendue : en moyenne la demande est 7 fois supérieure à l'offre,
- Une inadéquation des capacités budgétaires des ménages face aux prix du foncier/immobilier.
- Une construction en diffus encore majoritaire sur le territoire du SICOVAL
- Un parc de logement qui amorce une mutation vers l'accueil de jeunes ménages.

La commune d'Auzeville ne fait pas exception à ces tendances.

En effet elle compte 2 163 logements recensés en 2017 dont essentiellement des résidences principales (94.1% contre 64% Sicoval*). La vacance est faible (3% contre 5,5 % de l'agglo*) et 44,6% des logements sont propriétés de leurs occupants, avec une part de maisons individuelles représentant 42.8% du parc contre 54,7% pour les appartements.

La majorité des logements (50,3% RP) est représentée par des T4 (13.8% contre 23,47% Sicoval *) et T5 et + (36,5% contre 47,37% Sicoval*) alors que les petits logements de T1 à T3 représentent en cumulé 49.7% (29,2% Sicoval*).

A noter que les T1 représentent 28,7% (contre 7,39% Sicoval*) et correspondent aux logements étudiants existants sur la commune. Il s'agit donc d'habitat locatif qui représente 53,6% du parc de logement communal : au 1er janvier 2021, on compte 762 logements locatifs sociaux, dont 560 logements pour les étudiants.

2 grosses opérations de construction de logements sont actuellement en cours : l'opération « Argento 2 » et le lotissement « Les allées Marly » qui compteront à terme 226 logements en collectifs et 20 maisons individuelles.

2.2.3 -Développement économique : une commune active et agricole dans un territoire innovant.

a. Le SICOVAL est doté de filières innovantes dont le numérique et les agro chaines, qui ont un rayonnement au niveau mondial.

- **Les Agro chaînes, vecteur d'innovation sur le territoire**

Sensible aux enjeux de la transition écologique et doté d'un potentiel remarquable en enseignement, recherche et innovation, le SICOVAL figure au premier rang des territoires qui comptent dans la filière Agro chaînes, stratégie reconnue d'envergure mondiale.
Il accueille notamment le pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation et un site dédié, l'Agrobiopôle situé à AUZEVILLE, qui rapproche 60 organismes, laboratoires et écoles et compte plus de 3 300 étudiants : c'est une richesse pour la commune d'Auzeville qui doit relever les défis d'accueil et de services en intégrant cette dimension.

- **L'IoT, fer de lance du numérique, place le territoire sur l'échiquier mondial**

Fort de leaders nationaux et internationaux (Connit,Ubleam, Intesens…), le Sicoval développe un grand nombre de compétences et de savoir-faire dans le numérique avec des entreprises en forte croissance et aux talents multiples : internet des objets, marketing digital, cloud, big-data, cybersécurité, retail…Avec un marché mondial qui va exploser dans les prochaines années, avec 30 milliards d'objets connectés, l'IoT constitue une opportunité en termes d'innovations et de compétitivité.

Schéma de développement économique du territoire : des sectorisations complémentaires permettant une bonne visibilité.

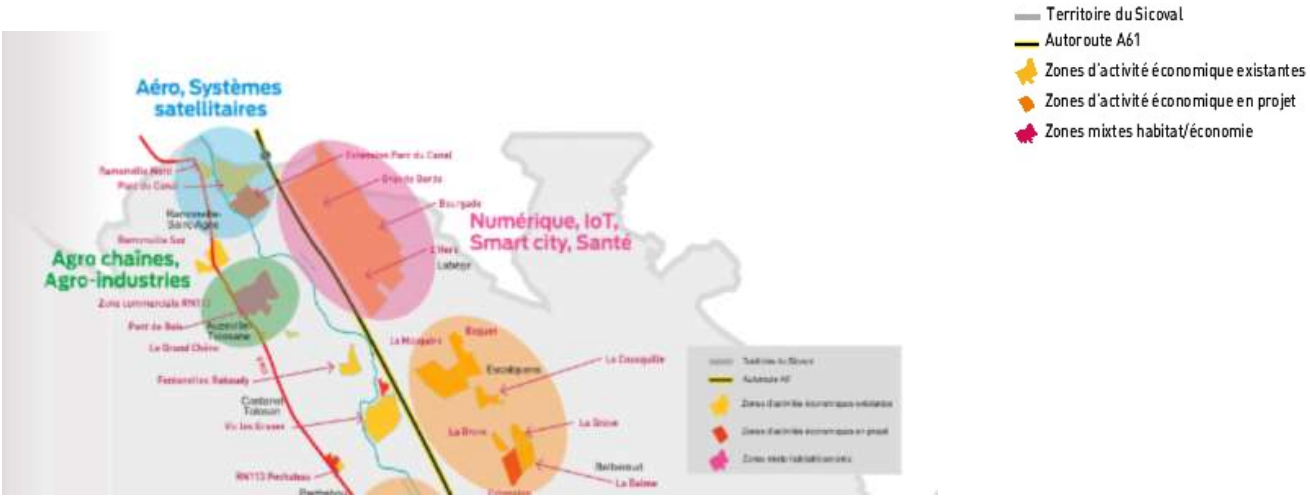

Extrait Schéma de développement touristique, économique commercial et touristique, Sicoval 2017 (doc cadre)

La commune d'Auzeville est dans la pleine dynamique économique de son territoire
La commune d'Auzeville accueille donc sur ses zones d'activités (gérées par le SICOVAL) des entreprises du secteur agricoles ou agronomiques. Cela renforce encore son image agricole, une réalité physique puisque 60% de sa surface est composée de terrains agricoles, alors que la commune se situe dans la 1re couronne toulousaine urbaine. Elle est également un pôle de formation, voire d'excellence – créateurs de talents (, agronome et scientifique et artistique)

b. Une polarité locale d'emploi avérée sur la commune.

Elle présente en effet une population active avec un taux d'actifs en augmentation (2018 à 2019 : +3% soit 51% avec une proportion de chômeurs également en augmentation source INSEE)

A contrario le taux d'inactif est en baisse (- 2% entre 2008 et 2019), et ce principalement dû à la diminution des retraités et pré-retraités, au profit des étudiants.

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2008	2013	2019
Ensemble	**1 894**	**2 415**	**2 870**
Actifs en %	**58,3**	**59,5**	**61,3**
Actifs ayant un emploi en %	55,1	54,1	55,6
Chômeurs en %	3,2	5,5	5,7
Inactifs en %	**41,7**	**40,5**	**38,7**
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	29,5	32,9	32,0
Retraités ou préretraités en %	7,3	4,1	2,7
Autres inactifs en %	4,9	3,5	4,0

ources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

A noter également que le taux d'activité des habitants a augmenté de 3% entre 2008-2019. Malgré une diminution notable de l'indicateur de concentration d'emploi de 118 à 101,9 démontre qu'Auzeville constitue encore une polarité d'emploi et d'activité sur le territoire.

EMP T5 - Emploi et activité

	2008	2013	2019
Nombre d'emplois dans la zone	1 252	1 428	1 658
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	1 056	1 324	1 627
Indicateur de concentration d'emploi	118,5	107,9	101,9
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	47,0	48,1	51,0

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.
Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2022.

Ainsi seulement 16% des habitants Auzevillois ont un emploi sur la commune.

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	**1 056**	**100**	**1 323**	**100**	**1 627**	**100**
Travaillent :						
dans la commune de résidence	209	19,8	247	18,7	261	16,0
dans une commune autre que la commune de résidence	847	80,2	1 076	81,3	1 367	84,0

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Cette polarité d'emploi est majoritairement composée d'emplois publics. En effet, les plus grosses entreprises auzevilloises sont publiques et correspondent aux établissements scientifiques et d'enseignement de l'Agrobiopôle. Ce pôle accueille les organismes et acteurs des agrobiosciences (innovation, recherche, enseignement), avec un développement futur des agro-industries. Sur 300 ha, le site regroupe et rapproche 60 organismes, laboratoires et écoles.

On note néanmoins que sur 438 établissements, 205 établissements sont marchands. : il y a donc une activité marchande diversifiée mais moins voyante (INSEE 2018)

c. Un pôle commercial de moindre envergure et multipolarisé.

Concernant les activités commerciales de proximité, la commune ne possède pas de centre-ville commercial à proprement parler mais 3 pôles :

- **Un Pôle historique en « renouvellement ».**

Autour du pré communal historique, on trouve un restaurant, un salon de coiffure et une agence immobilière dans le « vieux-bourg » qui viennent d'être complétés par un magasin de nutrition et un chocolatier. A noter que le marché hebdomadaire se tient dans ce pôle.

- **Un second pôle récent dans le quartier du « Pont de Bois » dans la continuité de la zone artisanale existante.**

Une deuxième zone où sont concentrés plusieurs commerces (Supermarché, salon de coiffure, pizzeria) est localisée dans le complexe immobilier « Opus Verdé » en bordure de la RD813.
Si la localisation est à proximité du « nouveau » quartier du Pont de Bois, l'accès est rendu difficile pour les habitants, vu la configuration de l'aménagement. Cependant ces équipements complètent la petite zone artisanale située aussi en bordure de la RD 813 qui compte 5 entreprises. Cet axe routier de la RD 813 est ciblé dans le PLU comme développement de pôle commercial, renforcé par la fréquentation de passage. Cependant le lien par rapport aux 2 bourgs est rendu difficile du fait de la rupture créé par les aménagements de la RD 813

- **Un 3^{ième} pôle en devenir : dans la dynamique du nouveau quartier Argento.**

Le centre médical et la pharmacie initialement localisés dans le « vieux bourg », ont déménagé en 2020 dans le nouveau quartier permettant un accès voiture plus aisé mais décentralisant la fréquentation.
Ce pôle sera par ailleurs conforté dans les années à venir comme le prévoit l'OPA du quartier Argento.

2.2.4 Équipements et services à la population : des équipements diversifiés mais vieillissants.

a. Un service auprès des plus jeunes développé et de qualité :

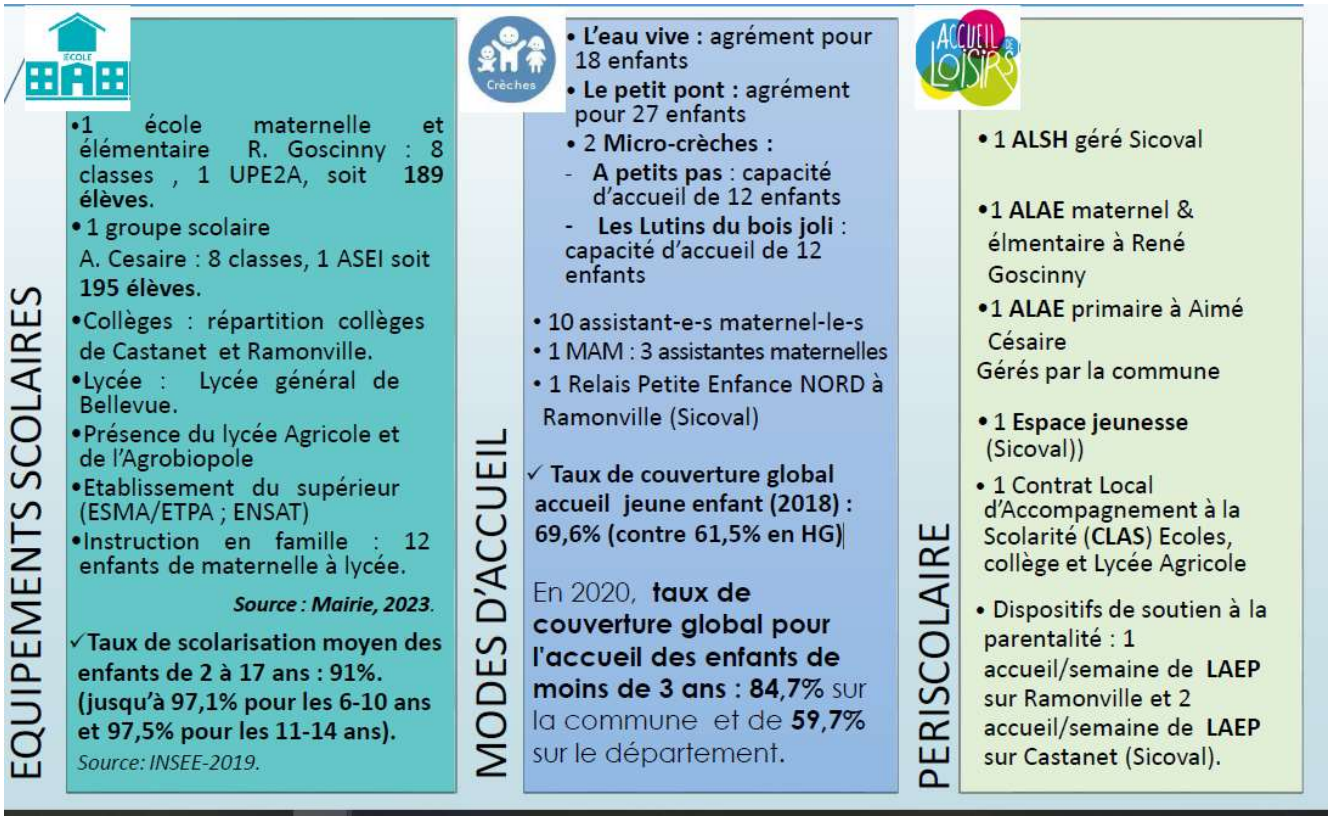

Les effectifs des enfants scolarisés ont progressé de 20% entre 2012 et 2017. Si la commune constate une baisse des effectifs (fermeture d'une classe de maternelle en juin 2023), l'arrivée de nouveaux habitants en 2025 nécessitera une adaptation de la carte scolaire communale.

La commune a une politique de qualité concernant l'enfance jeunesse avec des services périscolaires de qualité dont la fréquentation ne cesse d'augmenter (depuis 2015 c'est +30%). De plus la commune est fortement impliquée dans une politique d'école inclusive

❖ ***Des équipements publics diversifiés, nombreux mais vieillissants***

– ***Les Equipement sportifs :***

La commune possède 1 gymnase couvert (dans l'espace René Lavergne ») : Cette structure aujourd'hui vieillissante accueille néanmoins toujours les associations sportives communales pour y pratiquer de nombreuses activités. La commune possède aussi d'autres salles multi-activités dont les usages sont mutualisés (école-associations) dans l'enceinte du groupe scolaire Aimé Césaire.
Elle propose aussi 3 terrains de grands jeux, 3 plateaux de jeux extérieurs, 6 salles polyvalentes ou spécialisées.

Carte des équipements sportifs présents sur la commune

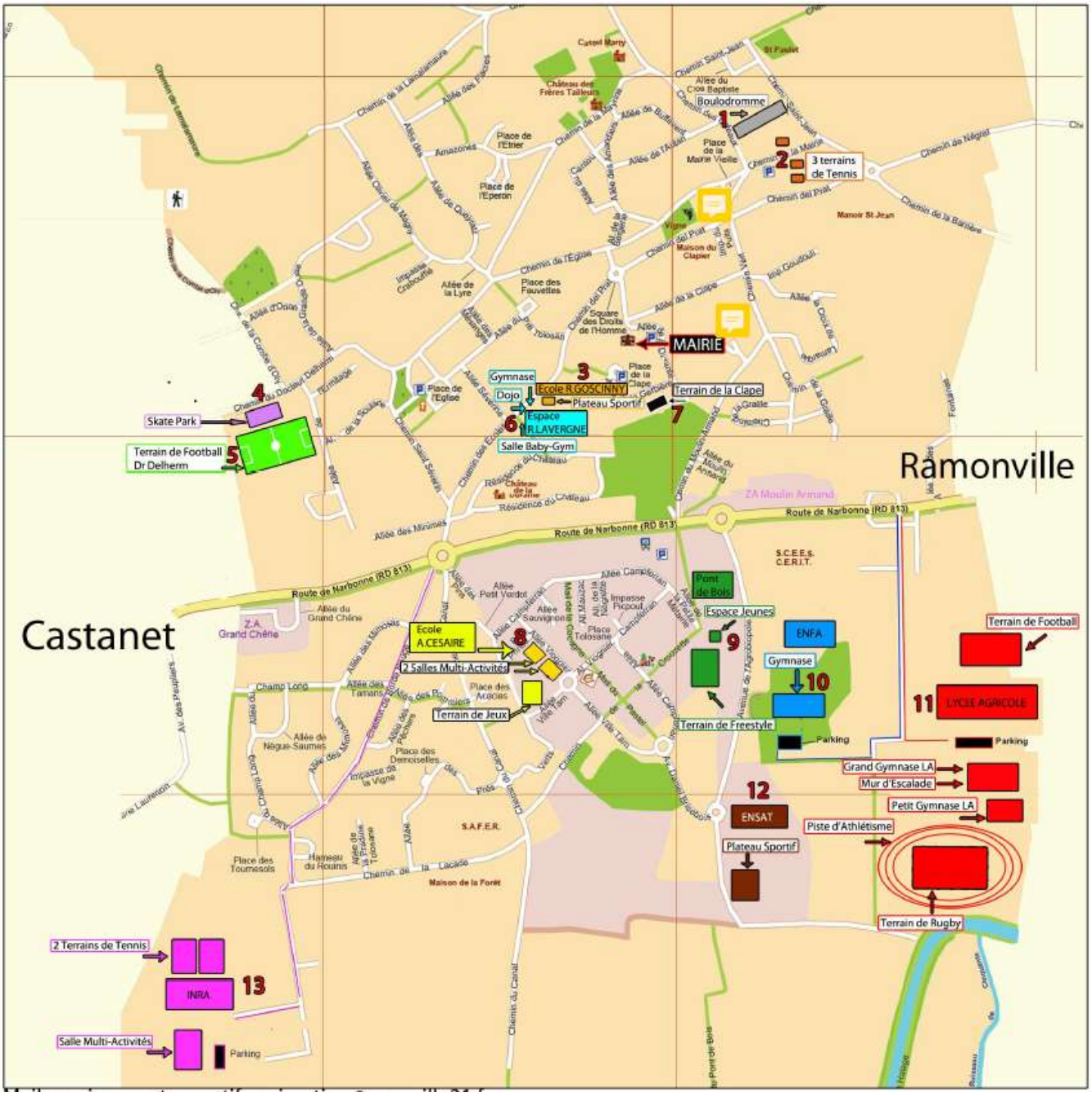

La commune est donc bien dotée en équipements sportifs notamment grâce à la possibilité d'utiliser les équipements sportifs présents dans l'Agrobiopôle (3 gymnases + 1 terrain de rugby qui font l'objet de conventions d'usage).

Malgré tout, ces équipements sportifs restent sous condition des occupations propres aux établissements, laissant la commune soumise aux aléas des usages internes, quant à leurs disponibilités. En effet leurs accès ont été totalement fermés pendant le COVID 19 ; hors périodes de confinement.

Aujourd'hui ces équipements et fonctionnements répondent aux besoins, mais on peut s'interroger sur l'avenir vu le contexte démographique et sur une certaine insécurité d'usage par les associations communales qui doivent s'ajuster chaque année aux créneaux restant disponibles.

Par ailleurs, des associations sportives destinées au personnel des entreprises locales utilisent régulièrement les équipements communaux.

- ***Un Service public spécifique :***

Une agence postale communale existe depuis 2016, elle est appréciée des habitants et fréquentée par des habitants d'autres communes. Cette fréquentation est en constante augmentation (+15% entre 2018 et 2019), avec une fréquentation comprise entre 50 à 100 personnes par jour.

- ***Les équipements de santé***

La commune est bien dotée en offre médicale et diversifiée, après quelques années difficiles suite aux départs à la retraite de plusieurs médecins généralistes. Des demandes régulières sont faites à la mairie par des professionnels médicaux ou paramédicaux pour venir s'installer sur la commune.
Une vigilance demeure sur la répartition territoriale de services médicaux, et un accès limité aux soins en termes de mobilité.

- ***Les Equipement culturels et l'activité culturelle et de loisirs***

Le monde associatif est l'organisateur principal des activités culturelles et de loisirs de la commune. Le Foyer Rural (créé en 1968) est la principale association, divisée en plusieurs sections sportives et culturelles (25 sections- 39 activités avec 18 salariés + 11 autoentrepreneurs et 80/100 bénévoles) et regroupe environ 1 200 adhérents (avant Covid) dont 47.56% sont Auzevillois. La Fédération des Foyers Ruraux 31-65, présente sur la commune, développe son partenariat avec les acteurs auzevillois.

D'autres associations existent aussi : 20 associations culturelles et 14 associations sportives avec lesquelles des liens de coopération sont également mis en œuvre.

Par ailleurs, la commune est dotée depuis l'an 2000 d'une médiathèque dont les utilisateurs (1 466 abonnés en 2019) proviennent aussi des communes voisines dont Castanet (23%) commune sur laquelle il n'y a pas cet équipement. Elle propose de nombreuses animations culturelles également.
La fréquentation est en constante augmentation, mais il est à prévoir une « fuite » des Castanéens qui pourront bénéficier de leur propre médiathèque à l'horizon 2026.

La commune met également 10 salles à dispositions de ces associations.

Depuis de nombreuses années, la municipalité apporte son soutien et son concours aux associations pour les aider à réaliser leurs projets. Dans ce contexte, la municipalité s'inscrit dans une démarche de valorisation de la vie associative et souhaite renforcer une véritable culture du partenariat fondée sur la complémentarité entre la ville et les associations locales.

Une réflexion sur l'usage et la répartition des salles communales mises à disposition des associations, devra être menée, pour optimiser les usages ainsi qu'anticiper de nouveaux besoins au regard du contexte démographique.

2.2.5 Déplacements et mobilité : une mobilité encore trop dépendante des véhicules Individuels

Le mode de transport privilégié sur la commune reste la voiture pour 74,1% des actifs occupés, alors que seulement 12% utilisent les transports en commun et seulement 8,8% les 2 roues (progression de 100% entre 2012-2017).

- **Un nouveau schéma cyclable à l'échelle intercommunale privilégiant les grands axes radiaux avec Toulouse vient d'être voté, et son ambition augmentée**

  La politique cyclable du SICOVAL, votée pour 2021-2030 vient d'être mise à jour par un plan vélo 2023-2032 ambitieux qui s'articule sur 3 points :

  - la prise en compte des différents aspects **d'une politique cyclable** (développement de services, concertation avec les usagers et les acteurs des modes actifs…),

  1. le maintien **d'une stratégie axée autour des réseaux cyclables de la métropole toulousaine (Tisséo, Département) et des projets structurants locaux** (arrivée du métro sur le territoire, nouveaux parcs d'activité en cours d'aménagement…),
  2. une **enveloppe financière de 29 M€ HT** (réhaussée de 19M€) pour des travaux de création, de sécurisation ou d'entretien des voies cyclables sur le territoire.

  L'ambition porte sur l'atteinte d'un report de la part modale vélo de 6% pour les déplacements domicile travail à l'horizon 2032 à l'échelle intercommunale.

Pour les grands principes d'aménagements validés la finalisation des **grands axes radiaux** vers Toulouse se traduit par :

- le renforcement du rôle d'armature du **Parcours cyclable du Canal du Midi, et en articulation avec les REV mis en place par le CD31**
- la réalisation de **grands axes transversaux** (entre Castanet-Tolosan et Escalquens ou Pompertuzat et Belberaud…),
- l'aménagement **prioritaire de voies** favorisant les déplacements depuis les communes vers les collèges et les pôles d'échanges de transport en commun,
- la desserte du secteur des coteaux.

Dans ce cadre des travaux ont été planifiés pour Auzeville en 2023 et concernent la liaison Auzeville - Ramonville par le chemin Négret. Montant estimé de l'Opération : 220 000 €

- **Un manque de fluidité et d'aménagements pour les mobilités actives dans la commune.**

La commune de par sa géographie, bénéficie de 2 itinéraires cyclables balisés, qui la traverse dans le sens Nord-Ouest/Sud-Est, toutes 2 dans la plaine (Circuit du Canal Du midi et la RD 813) : Depuis 2018, une piste cyclable a été aménagé dans le cadre du nouveau quartier « Argento ». Malgré tout en son centre ou en liaison inter-quartier il n'y a pas de continuités cyclables.

- **Malgré une desserte en transport en commun non négligeable :**

La commune est traversée par la RD 813 sur laquelle est installée une ligne de bus L6 en site propre. Cette RD813 est sur fréquentée aux heures de pointe conséquence des déplacements pendulaires. Cette infrastructure majeure impacte la cohérence urbaine et provoque un effet « frontière » entre les coteaux et la plaine.

La commune est bien desservie par les transports en commun, avec une 2nde ligne de bus régulière (56) et un TAD pour le haut des coteaux. Quelques cheminements cyclables/piétons sont présents, en particulier sur l'axe de la RD813 qui relie Castanet à la station de métro de Ramonville.
Malgré toute la partie sud de la commune située sur les côteaux est encore peu desservie et peu aménagée mais ne concerne qu'une faible partie des habitants.

2.2.6 Transition écologique et énergétique

- **Une démarche existante mais récemment amplifiée.**

La commune possède un système de chauffage par géothermie construit pour chauffer un de ses groupes scolaires.
Les espaces verts sont gérés en mode « différenciés » afin de préserver la diversité. Le prochain programme de construction de logement prévu sur le site d'Argento, intègre les préconisations du PLH du SICOVAL en termes de qualité environnementale et durables des constructions ainsi que la qualité/quantité des espaces verts à préserver : elle s'est engagée dans la démarche de labellisation « Ecoquartier ».
La commune travaille à la limitation de l'artificialisation des sols malgré des pressions démographique et foncière fortes du fait de sa proximité avec Toulouse.

- **Des efforts en cours pour l'adaptation au changement climatique et en faveur de la biodiversité**

– **En matière énergétique**

Dès 2021 la commune a procédé à l'extinction de son éclairage public en nuit profonde dans un objectif de protection de la biodiversité.
Les réhabilitations thermiques des bâtiments scolaires ainsi que de la mairie sont également prévues, ainsi que la réalisation d'un audit énergétique sur l'ensemble des bâtiments communaux.

En matière d'énergies renouvelables, quelques projets photovoltaïques sont en cours de réflexion sur la commune, notamment sur le parking-relai Tisséo ainsi que sur un système de production d'énergie Hydrogène dans le cadre d'une station de vélo à hydrogène. L'équipe travaille également à favoriser la pratique du vélo encore sous développée.

La réflexion sur la désimperméabilisations d'espaces publics ou la végétalisation est un enjeu auquel la commune doit faire face et rester vigilante notamment dans la lutte contre les ilôts de chaleur.

– **En matière agricole : un enjeu fort autour du foncier agricole de la commune :**

Les superficies agricoles majoritaires pour cette commune représentent un enjeu de transition majeur : transition dans les modes d'exploitation des terres agricoles (actuellement en agriculture conventionnelle) mais aussi dans la nature des cultures à adapter au changement climatique.

Le souhait de « changer de paradigme » s'est accéléré lorsque 68 ha de terres agricoles ont été libérés. Un travail en partenariat avec le SICOVAL, dans le cadre de son Plan Alimentaire Territorial, est en cours pour favoriser l'installation de projets agricoles en agroécologie, pour développer des jardins partagés auprès des habitants tout en mettant en relation les écoles et le volet pédagogique nécessaire à ce changement de pratique et à l'acculturation des urbains. La présence des nombreux établissements spécialisés dans l'Agrobiopôle est un atout que l'équipe municipale souhaite intégrer à la démarche.

- **En matière de pédagogie environnementale**

La commune a développé depuis 2021 des partenariats afin d'animer des journées de l'environnement sur des thématiques telles que le gaspillage alimentaire, le recyclage des déchets.

Elle pratique le zéro -phyto dans l'entretien de ses espaces verts et a organisé des journées de sensibilisation.

- **En matière de paysages comme identité remarquable**

Selon les 1ers éléments de diagnostic du « plan paysage » porté par le SICOVAL, qui permettent d'identifier 6 grandes identités paysagères sur son territoire, Auzeville est à la frontière de 2 identités paysagères : les paysages dits quasi-urbains et les coteaux cossus.

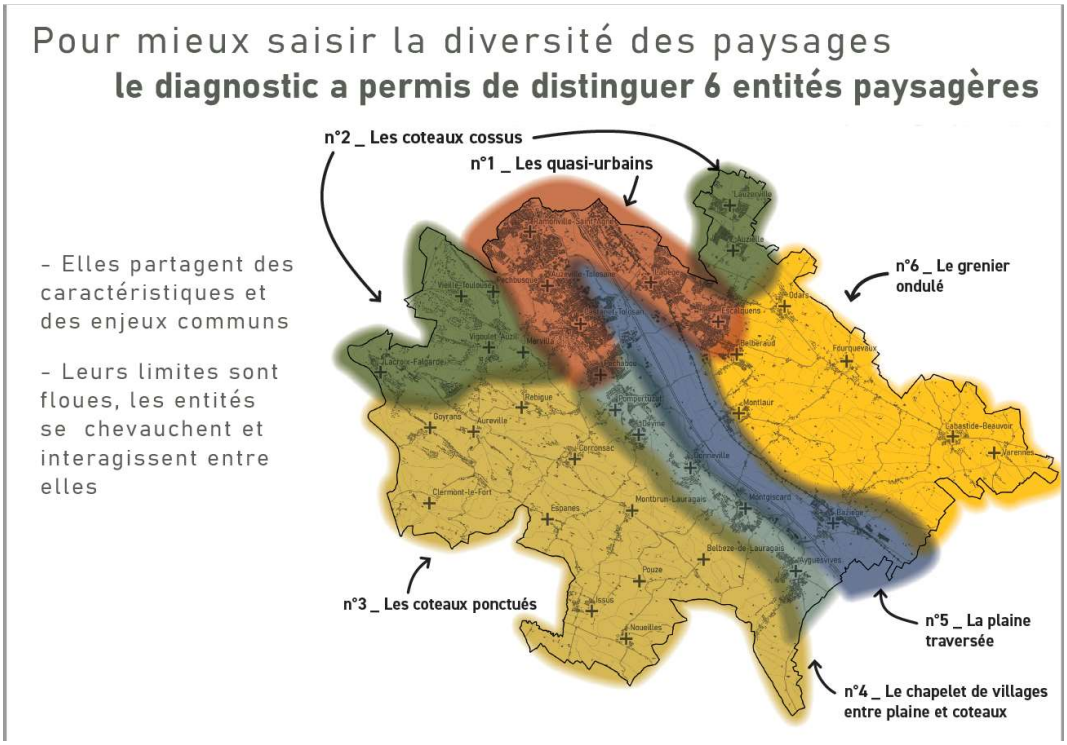

Le végétal de manière générale, est très présent sur la commune, et est garant de l'identité naturelle actuelle. Il doit être le support de continuité entre les divers espaces et donc intégrer de manière plus explicite dans les réflexions communales d'aménagement.

Le paysage a également été façonné par les nombreux patrimoines bâtis présents sur la commune : or il est peu utilisé comme vecteurs de liens.

2.3 Synthèse du diagnostic et identification des enjeux

2.3.1 : : Une commune à taille humaine dans un environnement préservé aux portes de Toulouse

Atouts / Opportunités	Faiblesses/Menaces
Une polarité autour des agrobiosciences à renommée internationale et d'emploi. Une petite commune à la qualité de vie reconnue par sa diversité d'ambiance et de paysages. La présence du Canal du Midi.	Une situation entre deux communes principales ayant des polarités structurantes en zone intense. Un cœur ancien historique peu caractéristique et illisible. Des espaces publics manquants de convivialité et de lien social. Un fonctionnement urbain coupé par la RD 813. Une richesse patrimoniale, paysagère et architecturale appréciée des habitants mais peu valorisées.
ENJEUX	
Un positionnement et une spécificité à conforter entre les deux polarités structurantes du territoire (Ramonville-Castanet). **Relier les différents quartiers/polarité de la commune en maillage doux et développer /conforter la cohésion sociale.** **Organiser le développement urbain futur en limitant la consommation d'espace et à partir de l'évolution/polarisation des quartiers.** **Préserver la diversité du paysage et les mettre en valeurs les vues remarquables.**	

2.3.2 Population :

Atouts / Opportunités	Faiblesses/Menaces
Une croissance démographique continue jusqu'en XX. Un « rajeunissement des personnes seules » au profit des étudiants.	Une sous-représentation des familles avec enfants. Une surreprésentation des étudiants, population qui « est volatile ».
ENJEUX	
Gérer l'accueil de nouvelle population et la volatilité des étudiants. **Favoriser l'accueil des jeunes et des familles.** **Adapter les services aux séniors.**	

▪

2.3.3 Logement : une inadéquation du parc avec une forte tension en logement locatif social

Atouts / Opportunités	Faiblesses/Menaces
Un taux de vacance bas. Un début de rééquilibrage vers des logements de petite taille, et de moyenne taille.	Un parc encore peu diversifié (majorité de grands logements en propriété et maisons individuelles), peu adapté à l'évolution de la démographie. Un nombre insuffisant de logements sociaux et une offre en tension forte. Un décalage entre production de logement et évolution de la population.
ENJEUX	
Adapter la taille des logements aux besoins et à la taille des ménages. **Encourager la production de logements de petites/moyennes tailles.** **Favoriser le parcours résidentiel.**	

2.3.4 Développement économique : une commune active et agricole

Atouts / Opportunités	Faiblesses/Menaces
Une polarité locale : emploi, activité, commerces, en particulier dans des établissements publics du domaine agricole. Une spécificité « agricole et d'agrobiosciences », s'appuyant sur un potentiel de terres agricoles de la commune assez remarquable en surface.	Un pôle commercial de moindre envergure et soumis à une forte concurrence des communes voisines. Une faible valorisation du patrimoine communal.
ENJEUX	
Une Image « verte/agrobiosciences » à conforter notamment par la ZA spécificique **Un soutien aux commerces de proximité par polarité /quartier**	

2.3.5 Équipements et services à la population : une multipolarité à organiser

Atouts / Opportunités	Faiblesses/Menaces
Un niveau d'équipement et de service à la hauteur du statut de polarité secondaire. Une offre culturelle et événementielle dense. Un pool d'expert en agro-biosciences à faire travailler ensemble. Un patrimoine riche et une offre artistique et culturelle développée. De nombreux chemins de randonnées aux portes de la ville intense et reliant les différents quartiers.	Une multipolarisation limitant l'accessibilité aux services. Un sous-équipement des quartiers résidentiels récents (aire de jeu-espace de lien social). La vétusté du gymnase René Lavergne. La dissémination des bâtiments communaux accueillant les activités culturelles. Une offre culturelle à organiser/mutualiser. Des écoles à rénover et une variation forte des effectifs scolaires nécessitant des adaptations.
ENJEUX	
Anticiper et organiser les besoins en équipements en fonction l'évolution positive de la démographie de la commune et de sa multipolarisation. **Créer des aménagements extérieurs favorisant le lien social pour atténuer l'effet « banlieue ».** **Développer/conforter « l'esprit village ».**	

2.3.6 Déplacements et mobilité : une mobilité trop dépendante des véhicules individuels

Atouts / Opportunités	Faiblesses/Menaces
Une bonne desserte des transports en commun notamment sur la RD 813. De nombreux chemins ruraux/randonnées. Quelques pistes cyclables existantes. Un parking relai avec de nouveaux services à venir, le long de la RD 813.	De trop faibles aménagements en mobilité douce en interne à la commune pour favoriser l'inter-quartier. Un manque de valorisation des chemins existants en interne. La forte prépondérance de la voiture dans les déplacements domicile-travail. La coupure constituée par la RD 813 pour les liaisons entre différents lieux de vie de la commune. Une place insuffisante aux piétons. L'accès difficile de la voie Verte du Canal du Midi depuis la commune.

ENJEUX
Développer un maillage doux sécurisé entre les lieux de vie de la commune, de part et d'autre de la RD 813 : centre ancien, quartiers résidentiels, zone d'activités et en entre les -quartiers. **Améliorer la place du vélo dans la commune.**

2.3.8 Transition écologique et énergétique

Atouts / Opportunités	Faiblesses/Menaces
Un territoire communal à 60% en terres agricoles. Une synergie avec les établissements de l'agrobioscience en début de mise en œuvre. Une commune avec plusieurs « bois » et un potentiel de trame verte. Des cheminements nombreux et discontinus. Une thématique agricole/agronomique dans les entreprises de la ZA . De nombreux établissements d'enseignement agricoles/agronomique mais aussi de recherches à mobiliser.	Une agriculture conventionnelle dans les terres actuellement exploitées à faire évoluer. Une faible biodiversité et peu de continuité écologique. Plusieurs Bois épars peu ou mal valorisés. Pression de l'urbanisation et artificialisation des sols. Un manque de visibilité/lisibilité sur les cheminements. Une trame verte à recomposer. Des bâtiments publics à rénover thermiquement .

ENJEUX
Agir en faveur de la biodiversité, des continuités écologiques tout en permettant un développement urbain raisonné. **Affirmer la diversité du paysage naturel, agricole et bâti.** **Développer les liaisons/cheminements existants, les rendre visibles en permettant les interconnexions entre les polarités communales.** **Renforcer les possibilités de « poumon vert » et renforcer la trame verte** **Sensibiliser et encourager aux énergies renouvelables en engageant résolument la commune.**

AUZEVILLE-TOLOSANE

synthèse des enjeux / annexe

Carte du PADD - 2020

Axe 1 – Anticiper et maitriser le développement d'Auzeville-Tolosane dans le temps et dans l'espace

- Poursuivre les actions en faveur de l'intensification urbaine : conforter le centre bourg et l'ensemble des espaces urbanisés comme foyer d'accueil
- Permettre une extension urbaine en lien avec les centralités et les transports en commun
- Contenir l'urbanisation qui s'est développée en marge de la ville
- Afficher les limites de la zone urbaine

Axe 2 – Poursuivre les actions en faveur de la valorisation du cadre de vie et renforcer la cohésion sociale

Organiser les déplacements
- Créer de nouveaux accès rapides vers le TCSP
- Maintenir les chemins de randonnées qui traversent la commune
- Organiser et sécuriser les liaisons douces
- Renforcer l'accessibilité au canal du midi

- Renforcer les deux centralités commerciales existantes
- Pérenniser les équipements existants
- Conforter le pôle de sport et de loisirs
- Valoriser les espaces publics : places et voies
- Satisfaire le logements pour tous

Axe 3 – Conforter l'agrobiopole et accueillir prioritairement des activités économiques associées à cette thématique

- Pérenniser les agrobiosciences
- Conforter le pôle économique
- Pérenniser l'activité agricole et préserver les terres agricoles
- Faire du Canal du midi un atout touristique

Axe 4 – Protéger le patrimoine bâti et paysager ainsi que les espaces agricoles

- Protéger les trames vertes et bleues
- Protéger les masses boisées et arbres remarquables
- Préserver les cônes de vues sur le patrimoine paysager
- Protéger les constructions d'intérêt patrimonial et préserver les grandes propriétés
- Valoriser la nature en ville en préservant le tissu urbain des premiers lotissements pavillonnaires

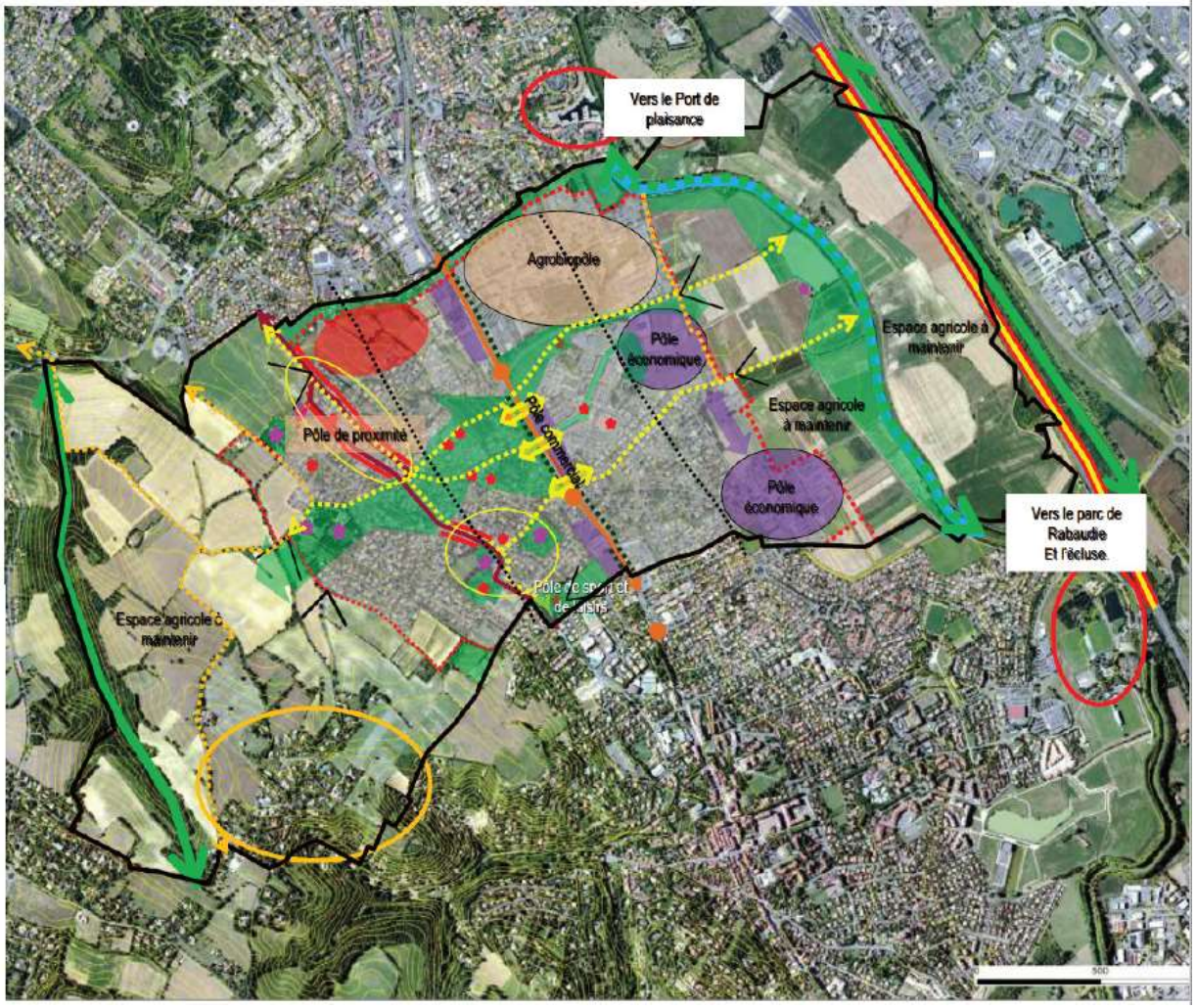

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :

La stratégie de développement et de valorisation d'Auzeville-Tolosane s'articulera pour les prochaines années autour de 3 axes principaux :

1- Développer la cohésion sociale et urbaine ;

2- Renforcer les centralités du quotidien,

3- Maintenir le caractère de « territoire d'excellence » en matière de transition.

Les actions qui se déclinent dans ces enjeux sont la concrétisation du projet de développement de la commune.

- ***Enjeu 1 : Développer la cohésion Sociale et Urbaine***

1- Requalifier et mailler les différents lieux de vie et favoriser la mise en valeur des points d'intérêts

L'absence de cœur de bourg historique, a abouti logiquement à la présence de nombreux cheminements dont beaucoup existent encore, et plus récemment à une dispersion des équipements et services sur la commune. Ces polarités doivent restées liées entre elles notamment par des cheminements doux déjà existants mais à renforcer et à valoriser et qui intègrent les atouts patrimoniaux et paysagers..

En effet, malgré la topographie, l'urbanisation reste limitée et une grande majorité des habitants peut accéder au foyer rural (situé autour du pré communal servant de cœur historique) en moins de 15min. Néanmoins, la départementale RD 813 reste encore une fracture dans ce réseau et scinde le village haut et la ville basse.

Il s'agit également de qualifier les espaces publics spécifiques à chaque quartier leur permettant de se singulariser tout en renforçant une certaine continuité.

2- Favoriser les liens sociaux

Parce que la commune a su préserver un « esprit village », l'équipe municipale souhaite soutenir/développer des actions pour impliquer les habitants, facteurs de lien et de cohésion sociale et renforcer cet état d'esprit.

Le soutien aux nombreuses associations dans leurs besoins et leurs fonctionnements est un souci de l'équipe municipale qui souhaite affiner le travail et la communication pour une meilleure cohésion.
En effet la commune constate une augmentation croissante de la demande de mise à disposition de salles par les associations et de création de lieux de rencontres interculturels et intergénérationnels. Elle a d'ores et déjà accompagné un collectif citoyen dans leur souhait de mettre en place un café associatif, ouvert depuis novembre 2022.

Cette réflexion se fait également au travers de l'élaboration du Projet Culturel Territorial qui se veut partagée et coconstruite.

L'action de la municipalité en faveur des liens intergénérationnels s'exprime aussi par la mise en place les lieux propices à ces rencontres.

Enfin avec un quart de ses habitants qui sont des étudiants, des actions communes seront à renforcer sur les thématiques spécifiques de leurs enseignements (Agriculture/agronomie, Métiers de l'audiovisuel et photographie) afin de les impliquer dans les projets concernant leur quotidien.

Des partenariats avec les bureaux des élèves sont en cours ainsi qu'avec les écoles pour pallier à la « volatilité » des étudiants.

- ***Enjeu 2 : Renforcer les centralités du quotidien***

1- Améliorer et créer des équipements publics pour les habitants

Si globalement les équipements publics sont nombreux, les bâtiments communaux accueillants ces services doivent faire l'objet de rénovations t énergétiques avec en priorité les 2 groupes scolaires. En parallèle la commune va entamer un travail de rénovation et de modernisation de ses bâtiments afin de proposer des usages d'espaces adaptés aux besoins actuels mais également futurs.
Une réflexion autour des équipements sportifs et en particulier de l'espace René Lavergne, obsolète, est en démarrage et notamment à une échelle plus large que la commune.

Enfin, c'est par le recueil des usages, en initiant une démocratie participative que la commune va également accompagner la définition d'équipements des espaces publics/verts du quartier du Pont de Bois afin de créer des espaces de convivialité et de rencontre, aujourd'hui peu présents (aires de jeux par exemples).

2- Favoriser l'implantation de services /commerces/activités économiques

L'équipe municipale veille au maintien **d'une offre commerciale ciblée sur la clientèle de proximité** : en effet les 2 communes voisines proposent déjà de nombreux services commerciaux et des supermarchés. L'élaboration d'une stratégie d'implantation de commerces ou d'entreprises artisanales va être lancée pour éviter ou gérer au mieux, la coexistence des commerces de proximités dans les quartiers de la commune et ceux sur l'axe de passage RD 813.

Par ailleurs, la commune continuera d'accueillir des entreprises dans les secteurs agricoles/agronomiques sous compétence du SICOVAL.

3- Favoriser un habitat pour tous (PLH)

La commune, en cohérence avec le PLH du SICOVAL, est soucieuse de permettre un parcours résidentiel complet et pour tous.

Un nouveau quartier est en cours de construction (Argento), pour lequel il est prévu d'accueillir 191 logements collectifs 18 T4 et 9 T5, 16 logements individuels, 2 commerces, et ce dans un souci de construction qualitative et de qualité de vie. En effet la commune travaille à l'obtention du label Ecoquartier.
C'est au cœur de ce quartier qu'est aussi prévu une « résidence Intergénérationnelle », en proximité d'aire de jeux pour enfants et de jardins partagés qui répondent à la nécessité de garder un lien intergénérationnel favorisé par l'habitat.

Enfin l'accueil des étudiants se traduit également par le développement de logements étudiants sur place. Une résidence est en cours d'études de faisabilité en face de l'ENSAT.

- ***Enjeu 3 : Maintenir le caractère de « territoire d'excellence » en matière de transition***

L'équipe municipale a défini une feuille de route concernant sa politique environnementale touchant aux grands enjeux environnementaux :

1. **Un engagement pour la préservation et la valorisation des espaces verts et paysagers de la commune :**

   - En favorisant la nature en ville, dans l'objectif de lutter contre les îlots de chaleur et encourager la désimperméabilisations des sols

   - En travaillant à la création et à la réhabilitation d'espaces pour favoriser la biodiversité au moyen d'un partenariat privilégié avec la Cité des Sciences Vertes et l'ENSAT,

2. **Un commune « Territoire d'excellence » en matière de transition agricole et alimentaire.**

   L'équipe municipale est consciente des atouts qu'apportent la Cité des Sciences vertes et la présence de l'ENSAT. Au travers des actions communales en lien avec les domaines agricole et / design/art, l'équipe municipale recherche à intégrer, dès le départ de ses réflexions, les expertises présentes sur le territoire communal.
   Ainsi toutes les démarches autour du foncier agricole de la commune sont effectuées en partenariat avec la cité des Sciences vertes et l'ENSAT : notamment pour favoriser l'installation d'agriculture alternative/ agroécologique, développer un espace public dédié aux questions alimentaires en cohérence avec le Plan Alimentaire Territorial du Sicoval (avec notamment des jardins partagés).

3. **Des actions pour réduire l'empreinte énergétique de la commune.**

   - En amplifiant la transition vers des énergies renouvelables par l'accélération de la rénovation énergétiques des bâtiments publics (en priorisant les bâtiments scolaires).

   - En éteignant son éclairage public et en le modernisant: il s'agira de finaliser l'extinction différenciée de l'éclairage public en nuit profonde sur les axes communs avec les communes voisines (RD 813) ainsi que de rénover les équipements d'éclairages : en effet certains quartiers ont des éclairages totalement obsolètes.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028.**

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie avec le Sicoval, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.), qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : les partenaires

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du territoire communautaire de la communauté d'Agglomération du Sicoval

Le travail d'élaboration de ce contrat s'est appuyé sur les éléments de cadrage et de planification existants au sein de la communauté d'agglomération du Sicoval en relation étroite avec la commune. Il a permis d'identifier les enjeux stratégiques de son développement au travers des 5 transitions et 19 politiques publiques en lien avec les objectifs régionaux et départementaux.

Présentation synthétique

Composé de 36 communes, le territoire de l'agglomération du SICOVAL se situe au sud-est de l'agglomération toulousaine, sur la partie nord du Lauragais.
Il constitue ainsi une porte d'entrée de Toulouse et une ouverture vers la Méditerranée.

Avec 80 357 habitants, dont environ 1 400 nouveaux habitants chaque année, 32 191 emplois privés et 9 653 établissements, 5 771 logements sociaux, la Communauté d'agglomération du Sicoval est un acteur incontournable de la région toulousaine.

Le Sicoval compte 1200 agents aujourd'hui. Doté d'un budget (source 2022) de 146 M € (y compris budgets annexe), le Sicoval intervient sur son territoire au travers de 5 grandes politiques publiques :

- ***Développement territorial***

L'aménagement du territoire et le développement économique sont des domaines d'intervention du Sicoval particulièrement complémentaires. Chacun se nourrit de l'autre pour permettre un développement local équilibré et durable qui offre les meilleures conditions d'accueil et de vie aux populations actuelles et futures.

- ***Politiques environnementales***

Pour répondre à l'urgence climatique, le Sicoval a rassemblé en une seule politique publique les secteurs essentiels à l'adaptation du territoire aux enjeux environnementaux et énergétiques actuels : l'économie circulaire qui limite la production de déchets, la préservation et la valorisation des espaces naturels et agricoles, la gestion des eaux pluviales et des milieux aquatiques, les mobilités décarbonées.

- ***Politiques sociales***

Le Sicoval accompagne ses habitants à chaque étape de leur vie : du jeune enfant au senior, en passant par les adolescents, les jeunes adultes ou les parents. Il est aussi à leurs côtés dans leurs recherches d'emploi, de formation ou de logement. Son objectif : améliorer continuellement son offre de services en l'adaptant aux évolutions démographiques et sociales du territoire.

- ***Patrimoine et services urbains***

Tout l'enjeu de cette politique publique réside dans la nécessité de développer et optimiser les différents patrimoines (bâtiments, voirie, réseaux d'eau et d'assainissement…) gérés par le Sicoval pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs en tenant compte des enjeux environnementaux, de l'évolution des usages, des coûts et de la réglementation.

- ***Pilotage et ressources***

Pour fonctionner, le Sicoval s'appuie sur différents services dits « supports » (finances, ressources humaines…). Rassemblés dans une seule et même politique publique, ils partagent des objectifs communs : poursuivre la modernisation de la collectivité et du territoire, organiser les conditions de mise en œuvre du projet politique des élus et améliorer la prise en compte de la parole des habitants dans l'action publique.

<u>Présentation stratégique :</u>

Depuis 2003, le projet politique global du Sicoval s'exprime sous la forme de nombreux documents programmatiques et notamment par la mise en œuvre d'un Agenda 21, confortant son engagement en faveur du développement durable. Un engagement récompensé en 2008, lorsque notre Communauté d'Agglomération est la 1re en Midi-Pyrénées à obtenir le label « Agenda 21 local France » et plus récemment en janvier 2020, la première de Haute-Garonne à signer un Contrat de Transition Ecologique avec l'Etat.

L'Agenda 21 s'inscrit dans une perspective à long terme, jusqu'à l'horizon 2030. Ce projet de développement durable pour le territoire a été élaboré à partir d'un bilan critique de ce qui avait été fait au préalable ainsi que de la participation des citoyens.
Il s'agit donc d'un projet partagé, fruit d'une construction collective. Il traduit l'engagement politique qui a pour ambition de faire du territoire :

• **une terre d'accueil**, qui s'organise autour du développement de l'habitat, des transports et des déplacements, de l'économie et de l'emploi…

• **une terre de solidarités**, qui propose des services à la personne, qui facilite l'accès aux droits, à la culture, aux sports et aux loisirs, qui encourage la vie associative créatrice de liens…
• **une terre d'écocitoyenneté**, engagée dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise de l'énergie, la préservation des ressources naturelles et de l'environnement à travers la prévention des déchets, la gestion de l'eau…

Les 5 orientations du projet politique du Sicoval partagé avec la commune :

- Une **transition démographique** hors norme d'un territoire péri-urbain à la périphérie d'une grande agglomération en expansion et au contact de territoires ruraux en attente de solidarité.

- Une **transition sociétale** traduite par une attente forte des habitants d'excellence du service public, de solidarité envers les plus démunis, de proximité et d'authenticité dans les modes de production et de consommation, d'affirmation du lien social.

- Une **transition écologique** reposant sur l'accélération de la transition énergétique, l'aménagement durable du territoire, la promotion d'un Habitat de qualité, le développement des mobilités collectives et alternatives, le soutien à une économie responsable, la préservation de la biodiversité.

- Une **transition économique** fortement impactée par la crise de la filière aéronautique et la nécessité de diversification des filières d'excellence portées par le territoire : Agro-biotechnologies, Spatial, Biotechnologies, numérique responsable, Fintech, Internet des objets, rénovation énergétique, énergie, construction éco-responsable, et économie circulaire.

- **Une transition numérique** reposant sur l'amélioration de l'accès à l'information (SDAN), l'accompagnement des publics, la fiabilisation, la maîtrise et la sécurisation des données, le développement des usages et des modes de production du service public, dans un partenariat fort avec le tissu économique et les acteurs locaux.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions du territoire de la communauté d'Agglomération du Sicoval

Le Pacte de gouvernance du Sicoval a été adopté lors du Conseil de communauté de mai 2021, après consultation et avis des 36 communes. Il clarifie les rôles respectifs des communes et de la communauté d'agglomération, précise l'articulation des instances intercommunales et les transversalités qui existent entre elles. Son ambition : placer les élus communaux et leurs maires au cœur du dispositif intercommunal.

Cette démarche reflète à elle seule le mode de fonctionnement de notre intercommunalité.

Depuis plusieurs années déjà, le Sicoval a mis en place une dynamique collaborative de proximité en qualité de chef de file du territoire au travers du pilotage des dispositifs de **l'Etat, de l'Europe, de la Région et du département :**

- **Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE)**
- **Approche Territoriale Intégrée-Appel à Manifestation d'Intérêt Feder-Fse**
- **Contrat Territorial Occitanie (CTO y compris Bourg Centre)**
- **Contrat de Territoire (CD31)**

Ce mode de fonctionnement et de gouvernance, auquel les collectivités du territoire sont parfaitement rompues, s'adaptent et s'amplifient afin de répondre aux nouveaux besoins du territoire, des communes et de leurs élus.

L'aide aux projets des communes / ingénierie territoriale au service des communes membres :

- assistance dans l'élaboration des projets et concertation élus/ habitants inhérente
- appui dans la recherche de financements
- services mutualisés

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département de la Haute-Garonne et Modalités d'intervention et contributions du Département

En tant que chef de file de la solidarité territoriale et garant de l'équilibre des territoires, le Conseil départemental de la Haute-Garonne accompagne les communes jouant un rôle de centralité ou de pôle sur un territoire pour améliorer l'accessibilité, la proximité et l'autonomie des bassins de vie.
A cet effet, il soutient historiquement les investissements et les projets qui visent à redynamiser les communes : requalification de voiries et d'espaces publics, équipements publics, habitats, espaces publics, infrastructures numériques, projets touristiques…

En valorisant et coordonnant ses dispositifs existants, le Conseil départemental souhaite apporter une meilleure réponse aux besoins des communes, petites et grandes, et une aide optimale à chaque projet intégrant l'ensemble des interventions départementales dès le démarrage du projet. Cette politique départementale s'inscrira en complémentarité des dispositifs de l'Etat et de la Région pour apporter des aides financières optimisées.
Le Conseil départemental étudiera les dossiers de demandes de subvention qui lui seront adressés selon ses règlements en vigueur.

En intervenant sur les communes haut-garonnaises porteuses d'un projet pour leur centralité favorisant le vivre ensemble, le Département déploiera un parcours d'accompagnement global nommé « cœur de vie ». Dans ce parcours d'ingénierie et de conseils pluridisciplinaires, le Département sera attentif aux enjeux de de la transition écologique et du vivre ensemble.

Le Conseil départemental sera aussi à l'écoute des besoins de demain, des aspirations des citoyens dans leur désir d'un bien vivre retrouvé et convivial, en proposant une réflexion d'aménagement prospective et participative, dans la continuité de la démarche Haute-Garonne Demain.

Enfin, le Conseil départemental participera aux comités techniques et comités de pilotage organisés à l'occasion du suivi et de l'état d'avancement des projets découlant de cette convention

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- la qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes …),
- le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, …),
- les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, …),
- le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,…),
- l'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,…).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.
-

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat / A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.
Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction / A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité / A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc…
L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux, …

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : www.agence-adocc.com

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local / FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.
Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr ou stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la / les communes de XXXXX et / ou de la Communauté de Communes / d'Agglomération de XXXXX.
Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la / les Commune - s Bourg-s-Centre-s
- l'EPCI concerné,
- la Région,
- le Département (le cas échéant)
- autres signataires.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de XXXX (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux…).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune d'Auzeville-Tolosane et la Communauté d'Agglomération du SICOVAL.
Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région afin de procéder à un premier bilan des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à XXXXXXXXXXX le XXXXXX

Le Maire de la Commune d'Auzeville-Tolosane, **Dominique LAGARDE**	**Le Président de la Communauté d'Agglomération du SICOVAL,** **Jacques OBERTI**	**La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée** **Carole DELGA**
Le Président du Département de la Haute-Garonne, **Sébastien VINCINI**		

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

Axe 1	Fiche action 1.1
Développer la cohésion sociale et urbaine	**Requalifier et mailler les différents lieux de vie et favoriser la mise en valeur des points d'intérêts**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La commune connait une pression démographique et urbaine, liée à sa proximité avec la métropole de Toulouse. La cohésion sociale et urbaine sera recherchée au travers des aménagements extérieurs, des espaces publics et des liaisons inter-quartiers indispensables à une bonne qualité de vie, ainsi que par la valorisation de son patrimoine paysager et bâti..

Objectifs stratégiques

- Relier les différents quartiers/polarités[2] de la commune en maillage doux et développer /conforter la cohésion sociale.
- **Développer**/conforter « l'esprit village »
- Préserver la diversité du paysage et les mettre en valeurs les vues remarquables

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES

Projet 1.1.1. : Développer les liaisons douces entre les centres d'intérêts

Descriptif : La commune est riche de chemins, issue de sa construction historique, qu'il conviendra de mettre en valeur et de développer selon un schéma à réaliser. Une articulation avec les chemins de randonnées valorisés par le Sicoval ainsi qu'avec son nouveau schéma cyclable est à travailler concomitamment.

Chemin de randonnées

Référentiel territorial du Pacte Vert

1-S'adapter au changement climatique –
2-Améliorer la santé et le bien-être des habitants
4-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces

Maître d'ouvrage : commune
Coût estimatif :nc.

Calendrier prévisionnel :

□ 2022	☒ 2025 identification-cartographie
□ 2023	☒ 2026
☒ 2024 : repérage	□ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique :
Partenariat financier :

Projet 1.1.2. : Soutenir les maillages doux à l'échelle inter-communale

Descriptif : la commune travaille avec le Sicoval sur le schéma cyclable intercommunal. 2 itinéraires ont été prioritairement ciblés répondant aux enjeux de mobilité de la grande agglomération toulousaine.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
1-S'adapter au changement climatique
2-Améliorer la santé et le bien-être des habitants
3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : Commune- SICOVAL
Coût estimatif : en cours d'estimation
Chemin de Négret : 220 000 €
Calendrier prévisionnel :
□ 2022
☒ 2023-Réalisation Auzeville-Ramonville-chemin de Négret
☒ 2024 Programmation des travaux-Phase 1
☒ 2025-2026 : travaux ☒ 2027-2028 : travaux

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat financier : Europe-Etat -Région-Département-Commune

Orientations schéma cyclable du SICOVAL

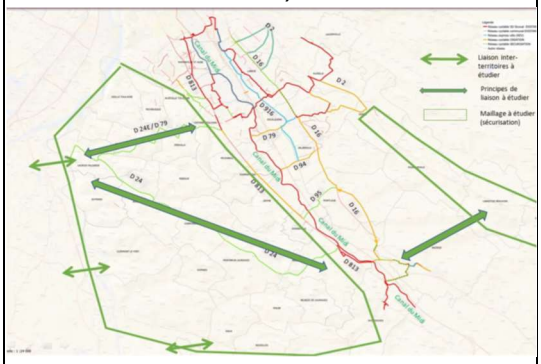

Projet 1.1.3. : Valoriser les traverses de la RD 813

Descriptif : La RD 813, axe de fort passage routier et de transport en commun provoque une fracture dans le fonctionnement de la commune : afin d'atténuer ce sentiment et dans un souci de cohésion sociale fonctionnelle il conviendra de valoriser les points de traverse afin d'atténuer cette fracture et ce en relation avec la trame verte en cours de réflexion
Une étude urbaine est à envisager permettant de dégager les grandes orientation d'aménagement à moyen terme

Référentiel territorial du Pacte Vert :
1-S'adapter au changement climatique –
2-Améliorer la santé et le bien-être des habitants
4-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif : 40 à 80 000 €.

Calendrier prévisionnel :
□ 2022 □ 2023 □ 2024 :
☒2025 : études ☒ 2026 ☒ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique : CD31, Tisseo, Arbre et Paysages d'Autant

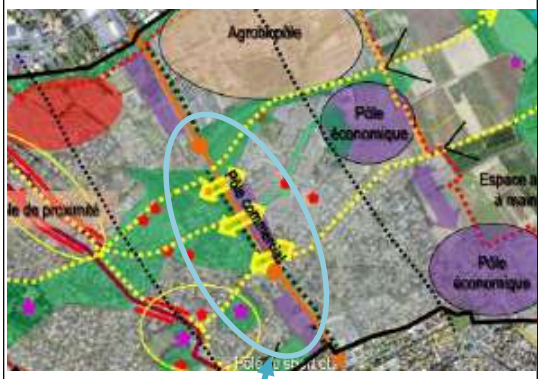

Fracture fonctionnelle

Projet 1.1.4 : Ouvrir les vues- parcours de découverte

Descriptif : Le Sud-Ouest de la commune est composé de coteaux, ouvrant des vues remarquables sur la plaine de l'Hers (nord-est), sur le Lauragais et sur le canal du Midi.
La commune réfléchie à des aménagements d'espaces disséminés sur la commune sous forme de parcours de découverte, au moyen de mobilier urbain adapté et d'outils de lecture du paysage.

Référentiel territorial du Pacte Vert.
2-Améliorer la santé et le bien-être des habitants
3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 20 000 €
Calendrier prévisionnel :
□ 2022 ☒ 2025 :
□ 2023- ☒ 2026 :
☒ 2024- s □ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Vue plaine de l'Hers

Projet 1.1.5. : Développer des liens avec le Canal du Midi – atout touristique

Descriptif : A travers le projet de trame verte et dans le contexte d'élaboration du schéma de mobilité douce communal, il conviendra de renforcer l'accessibilité au canal du midi.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
2-Améliorer la santé et le bien-être des habitants
3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
4-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : nc

Coût estimatif : nc.

Calendrier prévisionnel :
□ 2022 □ 2025
□ 2023 ☒ 2026 : études
□ 2024 ☒ 2027-2028
Partenaires potentiellement concernés :

Habitations
Canal du midi

Projet 1.1.6. : Identifier- préserver, valoriser identifier le patrimoine bâti remarquable

Descriptif : Identifié dans le plan territorial culturel, la commune travaillera à un plan de mise en valeur des bâtis remarquables de la commune, qui sont majoritairement privés.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
2-Améliorer la santé et le bien-être des habitants
4-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : nc

Coût estimatif : nc

Calendrier prévisionnel :

□ 2022 □ 2023 □ 2024 4
☒ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027-2028
Partenaires potentiellement concernés : Sicoval

Chateau Marly

Château des Frères Tailleurs

Projet 1.1.7. : Redonner vie à la place de la Mairie Vieille

Descriptif : La réflexion autour des usages des bâtiments communaux entraine également une réflexion sur la place de la Mairie Vieille. D'un emplacement stratégique ce lieu doit être conforter dans sa fonction de lieu de rencontre.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
1-S'adapter au changement climatique
2-Améliorer la santé et le bien-être des habitants
4-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif : nc

Calendrier prévisionnel :

□ 2022	□ 2025
□ 2023	☒ 2026
□ 2024	☒ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés : nc

Projet 1.1.8 : Sauvegarder la Halle Lauragaise

Descriptif : La commune va acquérir ce bâtiment dans un souci de sauvegarde de ce bâti remarquable et travaillera à son futur usage dans le cadre de la réflexion plus globale des usages des bâtiments communaux.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
2-Améliorer la santé et le bien-être des habitants
3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
4-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : commune
Coût estimatif : acquisition 150 000 €
Calendrier prévisionnel :

□ 2022	☒ 2025 : travaux
□ 2023 :	☒ 2026 : travaux
☒ 2024 : étude faisabilité	□ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Axe 1	Fiche action 1.2.
Développer la cohésion sociale et urbaine	**Favoriser les liens sociaux et intergénérationnels**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

L'arrivée de nouvelle population nécessite un accueil et une intégration à la vie de la commune, qui souhaite préserver son « esprit de village ». L'action associative très importante, a majoritairement un état d'esprit « éducation populaire » soit une ouverture à tous, qui est soutenu par l'équipe municipale (fil rouge de son projet culturel territorial.

Objectifs stratégiques

- Un positionnement et une spécificité à conforter entre les deux polarités structurantes du territoire (Ramonville-Castanet)
- Soutenir les actions des associations dans leur rôle d'animation de la commune comme levier fondamental de la cohésion sociale.
- Créer des aménagements extérieurs favorisant le lien social pour atténuer l'effet « banlieue ».

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES

Projet 1.2.1 : Création du café associatif « Le café de la Vigne »

Descriptif : Un collectif de citoyens a souhaité la mise en place d'un café associatif, lieu privilégié de partage et de lien social. La Fédération des Foyers Ruraux 31-65 , ayant pour mission la gestion d'un espace de vie social, a encadré et accompagné le collectif dans toutes les démarches . Le café a ouvert en novembre 2022.

Référentiel territorial du Pacte Vert
2-Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Fédération des Foyers Ruraux 31-65, collectif citoyen

Coût estimatif : 3 000 €

Calendrier prévisionnel :
☒ *2022 : ouverture*

Partenaires potentiellement concernés : commune

Projet 1.2.2. : Réflexion sur le pôle culturel – Projet culturel de Territoire

- **Projet 1.2.2.1 : Projet culturel de territoire**

Descriptif : Il s'agit d'engager une démarche donnant du sens et un cap à la vie culturelle de la commune, en co-construction avec les nombreux acteurs culturels de la commune.

Référentiel territorial du Pacte Vert *:*
2-Améliorer la santé et le bien-être des habitants
4-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : *nc*

Calendrier prévisionnel :
□ *2022* ☒ *2023 – Elaboration et co-construction*
☒ *2024 : mise en œuvre* ☒ *2025* ☒ *2026*

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique : associations de la commune, fédération des Foyers Ruraux 31-65, foyer rural René Lavergne…

- **Projet 1.2.2.2. : Réorganisation et rénovation des bâtiments publics dédiés.**

Descriptif : Les activités culturelles sont aujourd'hui disséminées dans plusieurs locaux communaux. Une nécessaire rationalisation des usages de bâtiments communaux est à conjuguer avec la croissance des besoins des associations culturelles et le projet culturel territorial Un schéma directeur Immobilier pourrait être lancé.

Référentiel territorial du Pacte Vert *:*
1-S'adapter au changement climatique
2-Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune
Coût estimatif : ***600 000 €.***

Calendrier prévisionnel :
□ *2022* ☒ *2025 Scénarii de répartition-schéma*
☒ *2023 : travaux d'urgence* ☒ *2026- Etude pour travaux- Travaux*
☒ *2024 : Etude bâtimentaire -* ☒ *2027-2028 : travaux*

Partenaires potentiellement concernés :
P. technique : association de la commune- CAUE 31

Projet 1.2.3. : Aires de jeux pour enfants- Pont de Bois

Descriptif : Aménager le « Parc des Cerisiers »et le Parc des « Pré-Vert » pour inclure des jeux adaptés à différentes tranches d'âge (usages confirmés par la consultation de proximité).

Référentiel territorial du Pacte Vert :
2 Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 40 000 €.

Calendrier prévisionnel :
□ 2022 □ 2025
☒ 2023 : concertation de proximité □ 2026
☒ 2024 : programme et travaux □ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique : Sicoval
Partenariat financier :

Projet 1.2.4. : Impliquer les jeunes et les étudiants dans les projets concernant leur quotidien

Descriptif : La commune permet aux étudiants de mettre en application leurs formations par des offres de stages spécifiques, en travaillant des projets communs portés par la commune en particulier autour du foncier agricole, et en mobilisant les associations d'étudiants sur des évènements communaux en lien avec leurs études (ex clean-up day) ou par un soutien logistique voir financier (course de l'agro)

Des conventions cadres sont en cours d'élaboration afin de pérenniser ces actions et construire une démarche à long terme. Enfin la commune intègre spécifiquement les étudiants aux démarches de démocratie participative ou travaille en faveur de leur accès à des logements.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
2-Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : commune
Coût estimatif : 1 500 €/an
Calendrier prévisionnel : Actions annuelles
Partenaires potentiellement concernés :
P.technique : ENSAT-ETPA-ESMA Cité des Sciences vertes

Axe 2	Fiche action 2.1.
Renforcer les centralités du quotidien	**Améliorer et créer des équipements publics pour les habitants**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La commune doit anticiper et organiser les besoins en équipements publics, en fonction de l'évolution positive de sa démographie et de sa multipolarisation. Ces améliorations et optimisations tiendront comptent de l'enjeu de sobriété énergétique et de la transition vers une énergie plus durable

Objectifs stratégiques

- Proposer des services publics avec un meilleur confort d'usage pour les habitants et/ou les agents municipaux.
- Adapter les bâtiments au contexte démographique croissant et aux enjeux climatiques
- Favoriser « l'esprit village » et la cohésion sociale.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.1. : Rénovation -Espace René Lavergne/ transformation en salles multi-activités associatives et scolaires

Descriptif : Suite à un diagnostic des besoins des associations et des écoles de la commune, et dans le contexte démographique positif, il est envisagé de transformer l'espace Renée Lavergne en salles multi-activités scolaires et associatives.

Référentiel territorial du Pacte Vert *:*
1-S'adapter au changement climatique
2-Améliorer la santé et le bien-être des habitants
4-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune
Coût estimatif : 2,5 M€

Calendrier prévisionnel :
□ *2022*
☒ *2023-études*
☒ *2024 : définition du programme*
☒ *2025 : appels d'offres*
☒ *2026 : lancement travaux*
□ *2027-2028*

Partenaires potentiellement concernés :
P. technique : commune-CAUE 31
P. financier : **Etat-Région-Département**

Projet 2.1.2. : Création/ mutualisation d'un gymnase communal

Descriptif : Face à la vétusté du gymnase de l'espace René Lavergne la commune réfléchit à un nouvel équipement mais également à la possibilité de mutualiser cet équipement avec un commune voisine**.**

Référentiel territorial du Pacte Vert *:*
1-S'adapter au changement climatique
2-Améliorer la santé et le bien-être des habitants
4-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : A définir
Coût estimatif : *à définir.*

Calendrier prévisionnel :
☒ *2022 :* : ☒ *2023* ☒ *2024*
☒ *2025* ☒ *2026* ☒ *2027-2028*

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique :
Partenariat financier : Etat-Région -Département

Projet 2.1.3. : Aménager des espaces verts identitaires-Parc urbain Aulympie

Descriptif : Aménager 2ha identifiés en bordure du quartier du Pont de Bois afin d'offrir une nouvelle forme de vie / lien social au sein du quartier.

Il s'agit également de créer davantage de connexions du quartier avec son environnement, et de renforcer l'ouverture du Quartier et la mobilité des habitants

Référentiel territorial du Pacte Vert :

2-Améliorer la santé et le bien-être des habitants

4-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif : 750 000 €.

Calendrier prévisionnel :
□ 2022 ☒ 2025 : travaux
☒ 2023 : acquisition- concertation □ 2026
☒ 2024 : études programmation □ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique :
Partenariat financier :

Axe 2	Fiche action 2.2.
Renforcer les centralités du quotidien	**Favoriser l'implantation de services /commerces/activités économiques**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Située entre 2 communes ayant plus de 10 000 hbts, Auzeville est néanmoins en croissance et doit répondre aux besoins de 1ères nécessités. La commune doit donc veiller à l'équilibre des commerces de proximité par polarité /quartier et conforter les activités économiques agricoles/agronomiques.

Objectifs stratégiques

- Anticiper et organiser les besoins en commerces de proximité en fonction l'évolution positive de la démographie de la commune et de sa multipolarisation

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.1 : Préserver et développer les commerces de proximité

Descriptif : réfléchir à une stratégie d'implantation de commerces ou d'entreprises artisanales pour éviter ou gérer au mieux la coexistence des commerces de proximités dans les quartiers de la commune et ceux sur l'axe de passage RD 813.

Référentiel territorial du Pacte Vert *:*
4-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces
6-Préserver et développer des emplois de proximité

Maître d'ouvrage : Communes-entreprises-Sicoval
Coût estimatif : *nc*

Calendrier prévisionnel :
□ *2022 :* □ *2023* □ *2024*
☒ *2025* ☒ *2026* □ *2027-2028*
Partenaires potentiellement concernés :

Projet 2.2.2. : Accueillir des activités économiques agricoles ou agronomiques

Descriptif : La ZA de la commune est spécifiquement orientée dans les filières agronomiques et/ou agricoles, ce qui conforte le positionnement de la commune dans ce secteur.

Référentiel territorial du Pacte Vert *:*
4-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
5-Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
6-Préserver et développer des emplois de qualité

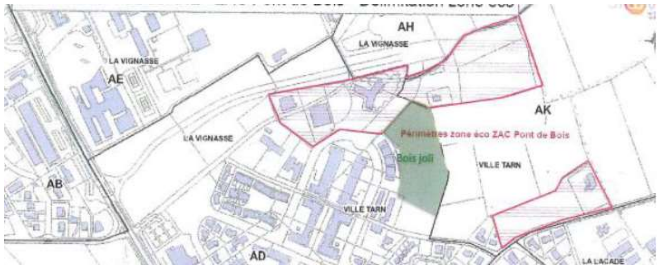

Périmètre Zone d'activité économique

Maître d'ouvrage : Sicoval pour ZA et Ami foncier : orientation foncier agricole présent sur la commune vers des débouchés en local ou participer à la structuration de la filière en relation avec l'agrobiopôle et les formations dispensées**.**

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :

☒ *2022* □ *2025*
☒ *2023* □ *2026*
☒ *2024* □ *2027-2028*

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier :

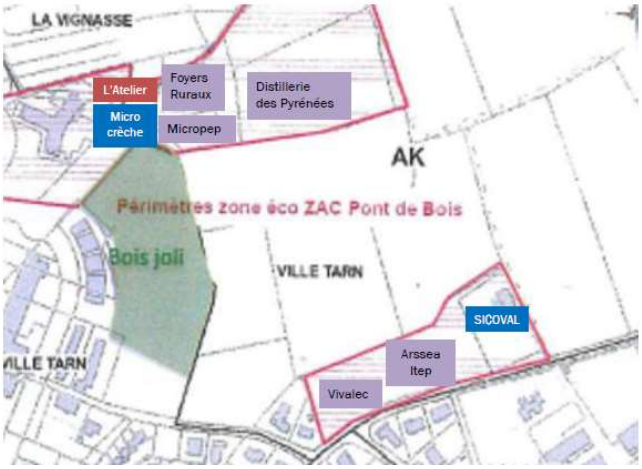

Focus entreprises implantées ou à venir

Axe 2	Fiche action 2.3.
Renforcer les centralités du quotidien	**Favoriser un habitat pour tous**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La commune connait une augmentation démographique liée à sa proximité avec Toulouse, et vit une dynamique démographique très particulière, une représentativité forte d'étudiants (presque ¼ de sa population) qui sont volatiles et en même temps un vieillissement des habitants permanents .

Objectifs stratégiques

- Adapter les logements aux besoins des ménages et résidants, pour favoriser l'accueil de famille sous représentées,
- Favoriser la qualité de vie des séniors par un habitat adapté.
- Favoriser les logements étudiants

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES

Projet 2.3.1 : Construire des résidences Intergénérationnelles

Descriptif : Dans le cadre du développement de son nouveau quartier Argento, la commune a prévu dans son OAP l'emplacement d'une résidence Sénior. Elle sera composée de 52 logements pour les séniors mais également pour les jeunes dans un état d'esprit « intergénérationnel ».

Référentiel territorial du Pacte Vert :
2-Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Promoteurs

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel

□ *2022*	☒ *2025*
☒ *2023*	☒ *2026*
☒ *2024*	□ *2027-2028*

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique : promoteurs
Partenariat financier : **promoteurs**

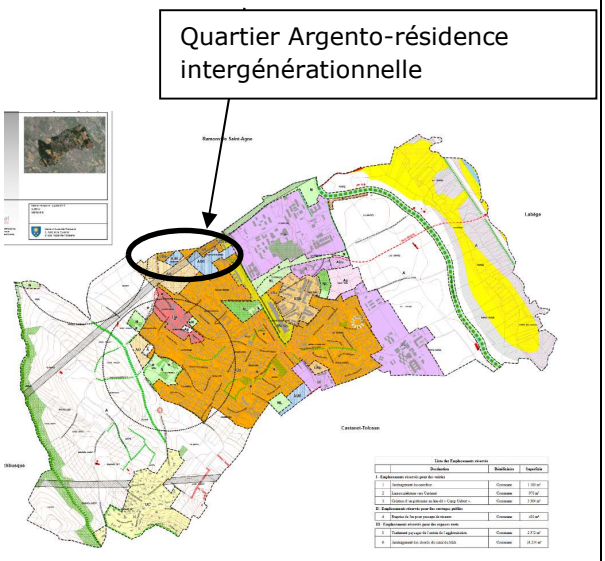

Projet 2.3.2. : Permettre un parcours résidentiel complet

Les futures constructions prévues sur la commune proposent une mixité de logements favorisant le parcours résidentiel.

- **2.3.2.1 : Le quartier Argento**

Descriptif : La construction du nouveau quartier Argento (hors résidence intergénérationnelle) comprend 114 logements collectifs dont plus de 120 logements en T2 et T3 et 16 maisons en T4 et 15 maisons mitoyennes T4 et T5. 64 logements seront de typologie « logements sociaux »
Ce quartier est en démarche de labellisation « Ecoquartier ».

- **2.3.2.2 : La résidence « les allées Marly »**

Cette résidence « les allées Marly » proposera 60 logements dont une grande majorité de T3 et T4 en collectif ainsi qu'en individuels.

- **2.3.2.3. : La construction de résidences étudiantes**

Une résidence en cours d'études prévoit 214 logements dont 68 pour jeunes actifs (studio, T1, grand T1 avec 30% logements et 5% adapté PMR

Référentiel territorial du Pacte Vert :
1-S'adapter au changement climatique –
2-Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : commune, promoteurs dont bailleurs sociaux.
Calendrier prévisionnel :
☒ *2022* ☒ *2025*
☒ *2023* ☒ *2026*
☒ *2024* □ *2027-2028*
Partenaires potentiellement concernés

Quartier Argento

Projet 2.3.3. : Conforter l'accueil des étudiants en favorisant les logements Séniors-Jeunes

Descriptif : -La commune travaille à faciliter les logements des jeunes ou des étudiants, nombreux sur la commune chez des Séniors propriétaires de grands logements, et ce en échange de services.

Référentiel territorial du Pacte Vert
2-Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : commune
Coût estimatif : *nc*
Calendrier prévisionnel :
☒ *2022* ☒ *2025*
☒ *2023* ☒ *2026*
☒ *2024* ☒ *2027-2028*

Partenaires potentiellement concernés :

Axe 3	Fiche action. 3.1.
Maintenir le caractère de « territoire d'excellence » en matière de transition	**Par des aménagement favorisant la biodiversité et la nature en ville**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La commune a la particularité d'avoir 60 % de sa superficie en zone agricole ou non bâtie, alors qu'elle est située dans la 1ère couronne toulousaine. Par ailleurs elle accueille l'agrobiopôle-cité des sciences vertes qui rayonne au-delà du périmètre de la commune.
De plus, sensibles aux enjeux climatiques, environnementaux, les élus souhaitent par leurs actions conforter ses qualités paysagères/poumon vert et utiliser la richesse d'expertise présente sur son territoire.

Objectifs stratégiques

- Agir en faveur de la biodiversité, des continuités écologiques tout en permettant un développement urbain raisonné, grâce au pôle d'excellence
- Sensibiliser et encourager aux énergies renouvelables en engageant résolument la commune
- Affirmer la diversité du paysage naturel, agricole et bâti
- Renforcer les possibilités de « poumon vert » et renforcer la trame verte.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.1.1. : Favoriser la nature en ville -îlots de chaleur- la perméabilité des sols – la gestion différenciée

Descriptif : : une étude d'identification des îlots de chaleurs sur la commune sera menée en partenariat avec l'ENSAT. Selon ses résultats des actions en faveurs des îlots de fraicheur seront mises en place.
De plus dans le cadre du réaménagement de l'Espace René Lavergne contigu au groupe scolaire René Goscinny, la désimperméabilisation des cours d'école du groupe scolaire sera étudiée.
L'aménagement du nouveau quartier Argento intègre également des exigences en matière de maximisation des espaces perméables. La gestion des espaces verts se base déjà sur un schéma de gestion différenciée qui intègre depuis 2021 l'implantation de plantes adaptées au changement climatique.

Référentiel territorial du Pacte Vert *:*
1-S'adapter au changement climatique
2-Améliorer la santé et le bien-être des habitants
3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le
foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : Ensat : études
Coût estimatif : tutorat stage études**,** *nc*
Calendrier prévisionnel :

☐ *2022* ☐ *2023* ☒ *2024 études*
☒ *2025* ☒ *2026* ☐ *2027-2028*

Partenaires potentiellement concernés : Arbres et paysages d'autan et ENSAT	

Projet 3.1.2. : Développer des trames verte et noire et préserver la biodiversité

- **3.1.2.1- Aménagement de Cago Mara**

Descriptif : La commune souhaite contribuer à la préservation de la biodiversité, en créant un espace arboricole au Sud-Ouest de la Commune dans le lieu-dit « CAGO-MARA ». En effet cet espace est peu favorable à l'exploitation agricole car contraint par une forte pente.

Le projet de conforter la Trame verte existante (Nord-Est / Sud-Ouest de la commune) où on note la présence d'un ruisseau avec une forêt non exploitée en bordure.

Enfin ce projet s'intègre dans les objectifs stratégiques du Plan Alimentaire Territorial du SICOVAL, par le fait de réaliser entre autres des plantations forestières recelant des essences locales et durables.

Référentiel territorial du Pacte Vert *:*
1-S'adapter au changement climatique
2-Améliorer la santé et le bien-être des habitants
3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
4-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : *75 000 €*

Calendrier prévisionnel :

☒ *2022 AMI foncier*	☒ *2023*
☒ *2024*	☐ *2025*
☐ *2026*	☐ *2027-2028*

Partenaires potentiellement concernés :
P. technique : Lycée agricole Auzeville- Arbres et paysages d'Autan
P. financier : **Région**

- **3.1.2.2- Réhabilitation de la mare et du ruisseau Bonneval**

Descriptif : Sans parler de zone humide, il s'agit là d'un milieu spécifique en matière de biodiversité que la commune souhaite réhabiliter et valoriser. Ces opérations vont être encadrées par des experts en renaturation.

Référentiel territorial du Pacte Vert *:*
1-S'adapter au changement climatique
2-Améliorer la santé et le bien-être des habitants

3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
4-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 15 000 €

Calendrier prévisionnel :

☐ *2022* ☒ *2023* ☒ *2024*

☒*2025* ☐ *2026*

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Arbre et Paysages d'Autan

Partenariat financier : Etat-Département-Région

3.1.2.3 : Schéma de végétalisation communal et valorisation des bois de la commune

Descriptif : La commune possède 2 bois : Le bois de la Durante et le « Bois-Joli ». Une réflexion de valorisation et de protection de ces bois doit être lancée et corrélée à la mise e œuvre de la Trame Verte. De plus un travail de renforcement de la trame végétale sera mis en œuvre.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

1-S'adapter au changement climatique
2-Améliorer la santé et le bien-être des habitants
3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : *nc*

Calendrier prévisionnel :

☐ *2022* ☐ *2023* ☐ *2024*

☒ *2025* ☒ *2026* ☐ *2027-2028*

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : ENSAT- Cité des sciences vertes

Partenariat financier : **nc**

Axe 3	Fiche action.3.2
Maintenir le caractère de « territoire d'excellence » en matière de transition	**Territoire d'excellence en transition agricole et alimentaire**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Le complexe de l'agrobiopôle, fort d'un 60aine d'établissements d'enseignement et de recherche agricole et agronomique, accueille environ 3 000 personnes chaque jour. Ce pôle est un atout sur lacommune de par ses expertises et sa jeunesse. La commune souhaite conforter ses relations et sonpartenariat à l'heure ou les enjeux agricoles et d'alimentation durable sont plus que prégnants

Objectifs stratégiques

- Agir en faveur de la biodiversité, des continuités écologiques
- Favoriser les expérimentations agro-écologiques
- Une image « verte/agrobiosciences » à conforter
- Répondre aux objectifs du Plan Alimentaire Territorial

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

3.2.1.-Réserve foncière favorisant l'accueil de culture alternative locale.

Descriptif : La commune a acquis des parcelles agricoles représentant 8,3 Ha et travaille en partenariat avec le Lycée agricole d'Auzeville et un partenaire privé, pour réintroduire la culture du Pastel en agriculture biologique.

Référentiel territorial du Pacte Vert *:*
1-S'adapter au changement climatique
2-Améliorer la santé et le bien-être des habitants
3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
4-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune- Lycée Agricole-Partenaire privé
Coût estimatif : *150 000 € acquisition*

Calendrier prévisionnel
☒ *2022 AMI Foncier*
☒ *2023 acquisitions*
☒ *2024*
☒ *2025*
☒ *2026*
☒ *2027-2028*

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique : Lycée agricole d'Auzeville- Terre de Pastel
P. financier : Etat -Région-Département-SICOVAL

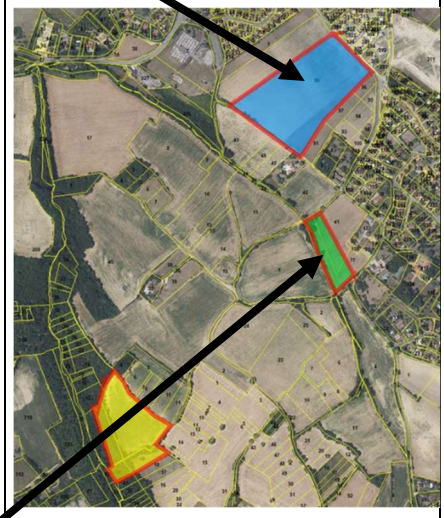

Localisation parcelles

3.2.2.-Aménagement de jardins partagés et de verger communal

Descriptif : Sur une parcelle de 1, 3 Ha entourée d'une haie champêtre, ces jardins comprendront :
-Un verger communal,
-Un espace de rassemblement abrité pour des activités pédagogiques à destination des écoles, du périscolaire et des associations auzevilloises,
- Des ruches

-Des parcelles individuelles de maraichage, pour des jardins familiaux ainsi que des parcelles pour des jardins partagés - Un site de compostage partagé. Les parcelles auront des surfaces variées (entre 50 à 200m²), matérialisées par des aménagements bas et végétalisés. ***Référentiel territorial du Pacte Vert :*** 1-S'adapter au changement climatique 2-Améliorer la santé et le bien-être des habitants 3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions 4-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables **Maître d'ouvrage : Commune** **Coût estimatif :** 150 000 € **Calendrier prévisionnel :** ☒ *2022 AMI Foncier* ☒ *2023 : acquisition* ☒ *2024 : études- dimensionnement* ☒ *2025 : travaux ph1* ☒ *2026 : travaux ph2* ☒ *2027-2028* **Partenaires potentiellement concernés :** Partenariat technique : Lycée agricole Auzeville- Association green-sat (Ensat)- Association « école comestible », la Fédération des Foyers Ruraux 31-65- Arbres et Paysages Partenariat financier : Etat-Département-Région-Sicoval	

Axe 3	Fiche action 3.3.
Conforter le rayonnement territorial	**Réduire l'empreinte énergétique des bâtiments communaux-équipements communaux**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La commune doit anticiper et organiser les besoins en équipements publics, en fonction de l'évolution positive de sa démographie et de sa multipolarisation. Ces améliorations et optimisations tiendront comptent de l'enjeu de sobriété énergétique et de la transition vers une énergie plus durable.

Objectifs stratégiques

- Proposer des services publics avec un meilleur confort d'usage pour les habitants et/ou les agents municipaux.
- Adapter les bâtiments au contexte démographique croissant et aux enjeux climatiques
- Sensibiliser et encourager aux énergies renouvelables en engageant résolument la commune.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.3.1 : Rénovation de la Mairie

Descriptif : Construite en 1990, la mairie ne répond plus aux conditions thermiques nécessaires. Son chauffage est remplacé par un chauffage à géothermie, en géocooling pour rafraichissement l'été et des travaux d'adaptations telles que des brises soleil seront apportés. A moyen terme des panneaux photovoltaïques sont envisagés.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
1-S'adapter au changement climatique
5-Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif : 500 000 € HT.

Calendrier prévisionnel :
☒ *2022 études* ☒ *2023 travaux* ☒ *2024*
□ *2025* □ *2026* □ *2027-2028*

Partenaires potentiellement concernés :
P. technique : Soléval
P. financier : **Etat,** Ademe**,** CD31, C Régional

Mairie

Projet 3.3.2. : Rénovation des groupes scolaires

Descriptif : Les 2 groupes scolaires René Goscinny et Aimé Césaire nécessitent des rénovations énergétiques importantes, au regard du contexte climatique et en particulier de l'isolation en été. Les travaux sur l'école R Goscinny seront accompagnés d'une réflexion sur la désimperméabilisation des cours de l'école.

Référentiel territorial du Pacte Vert *:*
1-S'adapter au changement climatique
5-Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : *1,5 M €.*

Calendrier prévisionnel

☐ *2022* ☒ *2023 : études* ☒ *2024*

☒ *2025 : trvx* ☒*2026 travaux phase 1* ☐ *2027-2028*

Partenaires potentiellement concernés :
P. technique : Soleval
P.t financier : Région- Etat-Département

Ecole R. Goscinny

Projet 3.3.3. : Extinction de l'éclairage public

Descriptif : Consciente de l'impact environnemental défavorable, la commune a mis en œuvre l'extinction de son éclairage public en nuit profonde. Une première phase a eu lieu en 2022.
Une 2nde phase sera mise en œuvre pour finaliser les grands axes et travailler à sécuriser les voies par de la signalisation appropriée**.**

Référentiel territorial du Pacte Vert *:*
3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : *10 000 €*

Calendrier prévisionnel :

☒ *2022* ☒ *2025*

☐ *2023* ☒ *2026*

☐ *2024* ☐ *2027-2028*

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique : commune- SDEHG

Projet 3.3.4 : Moderniser l'éclairage public

Descriptif : un schéma de modernisation de l'éclairage public est en cours de lancement, il doit permettre de prioriser les investissements et les planifier. En parallèle des actions de signalisation/balisage seront menées sur des voieries potentiellement dangereuses lorsque l'éclairage public est éteint-

Référentiel territorial du Pacte Vert *:*
3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : Commune ou SDEGH

Coût estimatif : *en cours d'estimation*

Calendrier prévisionnel :

☐ *2022* ☐ *2023 :* ☒ *2024 : diagnostic*

☒ *2025* ☐ *2026* ☐ *2027-2028*

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique : SDEHG
Partenariat financier : **SDEHG- Etat**

Annexe 2 : Programme Pluriannuel d'Actions 2022-2026

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.
Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :
-Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant des autres financeurs sollicités.
-Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
- *Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial du Pays Pyrénées Méditerrannée ;*
- *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur*

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS		Contrat 2nde génération								Objectif territorial du Pacte Vert
		2022		2023		2024		2025	2026	
Axe 1 : Développer la cohésion sociale et urbaine										
Action 1.1 : Requalifier les différents lieux de vie et favoriser la mise en valeur des points d'intérêts	1.1.1 : Développer les liaisons douces entre les centres d'intérêts					◷	◷	➲	➲	1, 2 & 4
	1.1.2: Soutenir les maillages doux à l'échelle inter-communale		◷	➲		◷	◷	◷	◷	1,2 et 3
	1.1.7. : Redonner vie à la place de la Mairie Vieille								◷	
	1.1.8. : Sauvegarder la Halle Lauragaise					◷	➲	➲	➲	1,3 et4
Action 1.2 : Favoriser les liens sociaux et intergénérationnels	1.2.2. : Réorganisation et rénovation des bâtiments publics dédiés. (Projet culturel territorial)						◷	◷	➲	1,2
Action 1.3 : Promouvoir un habitat pour tous	1.3.1 : Construire des résidences étudiantes (bailleur social)				◷	◷	➲	➲		2
Axe 2 : Renforcer les centralités du quotidien										
Action 2.1 : Améliorer et créer des équipements publics	2.1.1 : Rénovation - Espace René Lavergne/ transformation salle multi-activités associatives et scolaires				◷	◷	◷	➲	➲	1,2 et 4
	2.1.2. : Création/ mutualisation d'un gymnase communal	◷	◷	◷	◷	◷	◷	◷	➲	1,2 et 4
	2.1.3. : Aménager des espaces verts identitaires-Parc urbain Aulympie				◷	◷	◷	➲	➲	2 et 4

Action 2.2 : Favoriser l'implantation de services/commerces/activités économiques	Projet 2.2.1 : Préserver et développer les commerces de proximité							◷	➲	4&6
	Projet 2.2.2. : Accueillir des activités économiques agricoles ou agronomiques	➲	➲	➲	➲	➲	➲	➲	➲	4,5 & 6
Action 2.3 : Favoriser un habitat pour tous	2.3.2.3 : construction de résidences étudiantes (bailleur social)				◷	◷	◷	➲	➲	1 & 2
Axe 3 : 3- Maintenir le caractère de « territoire d'excellence » en matière de transition.										
Action 3.1 : Par des aménagements favorisant la biodiversité et la nature en ville	3.1.1. Favoriser la nature en ville -ilots de chaleur- l'imperméabilité des sols – la gestion différenciée1				◷	◷	➲	➲		1,2 et 3
	3.1.2. : Développer des trames verte et noire et préserver la biodiversité					·◷	·◷	➲		1,2 et 3
	3.1.2.1- Aménagement de Cago Mara: réserve de biodiversité			◷	◷	➲	➲	➲		1,2,3 et 4
	3.1.2.2- Réhabilitation de la mare et du ruisseau Bonneval				◷	◷	➲	➲	➲	1,3 et 4
Action 3.2 Territoire d'excellence en transition agricole et alimentaire	3.2.1.-Réserve foncière favorisant l'accueil de culture alternative locale.		◷	◷	◷	➲	➲	➲	➲	1,2,3 et 4
	3.2.2.-Aménagement de jardins partagés et ue verger communal		◷	◷	◷	➲	➲	➲	➲	1,2,3 et 4
Action 3.3 Réduire l'empreinte énergétique des bâtiments communaux	3.3.1 : Rénovation de la Mairie	◷	◷	➲	➲					1 et 5
	3.3.2 Rénovation des groupes scolaires		◷	◷	➲	➲	➲	➲	➲	1 et 5

Référentiel territorial du Pacte Vert *:*

1-S'adapter au changement climatique

2-Améliorer la santé et le bien-être des habitants

3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

4-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

5-Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive